



COVID-19

La Cémac va mobiliser 2,5 milliards FCFA

La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) entend dégager une enveloppe de 2,5 milliards francs CFA pour financer les actions de prévention contre le Covid-19 dans les six pays membres.

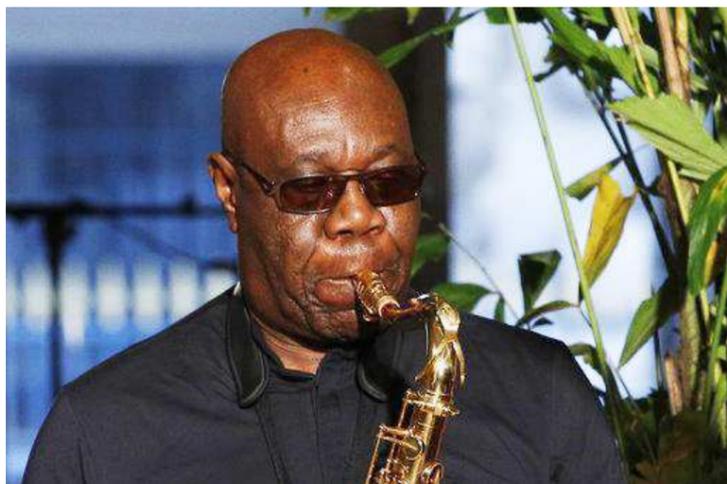
D'autres mesures préventives devront prochainement être soumises à l'approbation des autorités sous-régionales. Il s'agit notamment de la mise en place d'une cellule de crise, de la tenue prochaine d'une réunion des ministres de la

Santé des États membres, de la suppression des missions non essentielles et de l'assignation des agents à résidence pour travailler à domicile pendant deux semaines.

Page 5

DISPARITION

La légende du jazz, Manu Dibango, emportée par le coronavirus



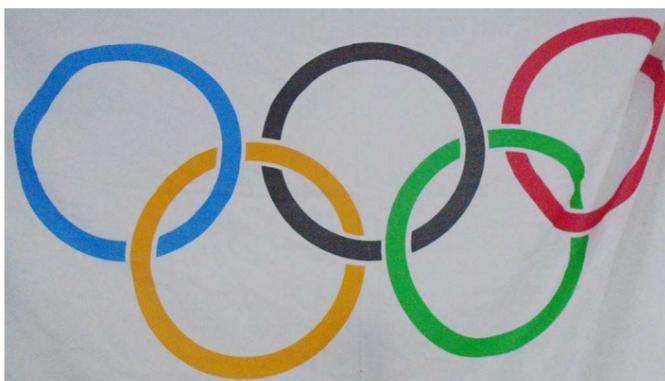
Atteint du coronavirus, le célèbre saxophoniste et chanteur camerounais, Manu Dibango, 86 ans, est décédé hier aux premières heures de la matinée après plusieurs jours passés en soins intensifs dans un hôpital en France. « Chers parents, chers amis, chers fans, une voix s'élève au lointain... C'est avec une profonde tristesse que nous vous annonçons la disparition de Manu Dibango, notre Papy Groove », a annoncé sa famille sur les réseaux sociaux. Page 16

JO TOKYO 2020

Le Comité olympique congolais adhère au report

Suite à la pandémie du coronavirus devenue une affaire de santé publique planétaire, le Comité national olympique et sportif congolais a joint sa voix à celle des autres pour demander lui aussi le report des Jeux olympiques de Tokyo 2020 prévus du 24 juillet au 9 août prochains. Selon son secrétaire général, Jean Paul Ngaloua, le report des jeux d'une année, c'est-à-dire en 2021, permettra aux athlètes de mieux affûter leurs armes.

Page 11



DOMINIQUE STRAUSS-KAHN :

« Soutenir l'Afrique dans sa lutte contre le coronavirus »



Face à la pandémie, partout dans le monde de Pékin à Washington, la riposte économique est engagée et cet effort ne doit pas laisser l'Afrique de côté, a déclaré l'ancien patron du FMI, Dominique Strauss-Kahn, dans une tribune publiée par *Jeune Afrique*. Le virus qui a été détecté dans 43 pays d'Afrique subsaharienne pourrait plonger le continent dans une dérive dont on ne mesure pas les conséquences, en raison de l'insuffisance de lits d'hôpitaux et de respirateurs, des médecins sous-payés et en nombre insuffisant, du manque de services de base et parfois d'eau courante.

Page 9

AFFAIRE DU PSP DE CHACONA

Le verdict renvoyé au 7 avril

Page 3

ALERTE COVID-19

En cas d'apparition de symptômes, appelez le 34 34 pour la prise en charge

ÉDITORIAL

Re 1929 ?

Page 2

ÉDITORIAL

Re 1929 ?

La crise économique et financière qui résultera à coup sûr de la pandémie du coronavirus sera-t-elle aussi grave, aussi dévastatrice, aussi dramatique que celle de 1929 ? Cette question ce ne sont plus maintenant les observateurs et les journalistes comme nous qui la posent publiquement, mais les experts de tous bords et même, sans le dire encore ouvertement, les plus hautes autorités des Etats dont l'économie menace de s'effondrer. En commençant par les gouvernants des pays riches de l'hémisphère nord qui se croyaient jusqu'à présent à l'abri d'un nouveau choc financier de dimension planétaire, mais qui découvrent soudain qu'ils risquent gros, très gros, si le virus Covid-19 n'est pas effacé très vite.

Provoquée par le krach boursier – autrement dit l'effondrement brutal des cours – qui frappa Wall Street entre le 24 et le 29 octobre 1929 la crise financière, économique, sociale, politique, diplomatique s'étendit à la surface du globe à la vitesse de l'éclair. Ce qui eut pour résultat de dresser les Etats les uns contre les autres, en Europe notamment, de susciter une vague de chômage et de misère sans précédent, de permettre aussi l'accession au pouvoir dans de grandes capitales comme Berlin et Rome d'hommes et de partis extrémistes. Ce qui, dix ans plus tard, devait déboucher sur la Seconde Guerre mondiale.

Rien ne dit aujourd'hui qu'un tel scénario pourrait se reproduire, mais ce qui est certain en revanche c'est bien qu'une crise économique et financière de grande ampleur se dessine. Une crise dont la communauté mondiale dans son ensemble doit prendre dès maintenant la juste mesure si elle veut éviter que le pire se reproduise : le pire c'est-à-dire un repli sur soi puis un affrontement entre les grandes puissances qui achèverait de détruire l'économie de marché, de libre-échange sur laquelle s'est construite la communauté mondiale tout au long des soixante-dix dernières années.

Jamais, c'est évident, le dialogue entre les nations, qu'elles soient riches ou pauvres, n'a été aussi important, aussi vital. Et jamais, de ce point de vue, la parole des pays émergents – où vivent aujourd'hui, ne l'oublions pas les deux tiers de l'espèce humaine – n'a été aussi nécessaire, aussi vitale pour l'ensemble du globe. Mieux vaudrait en prendre conscience avant que le pire ne se produise sur la scène mondiale.

Les Dépêches de Brazzaville

CORONAVIRUS

Joseph Kignoumbi Kia Mboundou s'explique sur le fonctionnement de l'Assemblée nationale

Le deuxième secrétaire de l'Assemblée nationale parle, dans cette interview exclusive, de la huitième session ordinaire en cours, des mesures prises par le gouvernement dans la prévention de la pandémie du Coronavirus et la possibilité pour la chambre basse du Parlement de recueillir l'avis de la Cour constitutionnelle.

Les Dépêches de Brazzaville (LDB) : Depuis l'ouverture de la session le 1er février, vous êtes à peine à une séance plénière. Ne craignez-vous pas une huitième session ordinaire administrative blanche ?

Joseph Kignoumbi Kia Mboundou (JKKM) : Je ne crois pas à une session blanche puisque, outre le vote des lois, le Parlement a aussi pour mission le contrôle de l'action du gouvernement. Nous avons, bien sûr, arrêté un ordre du jour, mais vous savez très bien que l'examen des projets ou des propositions de loi passent d'abord par les commissions avant la remise des rapports au bureau de l'Assemblée nationale. Aujourd'hui, le problème qui se pose à nous est relatif à la pandémie de Covid-19. En effet, le gouvernement a pris un certain nombre de dispositions dont celle de ne plus tenir une réunion de plus de cinquante personnes. Alors que l'alinéa 2 de l'article 69 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale dispose qu'on ne peut adopter une loi que lorsque la majorité absolue de ses membres se trouvent réunis. Nous sommes actuellement 151 députés, pour avoir la majorité absolue il faut 76 élus. Donc, nous sommes confrontés à cette difficulté, notamment, pour adopter les projets ou les propositions de lois. S'agissant de nos missions de contrôle, nous avons la possibilité d'appeler à une séance de questions d'actualité ou de questions orales tout en respectant les mesures prises dans le cadre de la prévention du Coronavirus, notamment ne pas réunir plus de cinquante personnes dans une même salle. Cela n'appelle pas forcément l'obtention d'un quorum tel que mentionné dans le règlement intérieur.

LDB : Un avis de la Cour constitutionnelle ne serait-il pas nécessaire pour la conduite à tenir ?

JKKM : Oui, nous pouvons nous conforter de l'avis de la Cour constitutionnelle que nous pouvons saisir parce que nous sommes en situation



exceptionnelle. S'il y a urgence, notamment un projet de loi qui demande à ce qu'il soit adopté, nous pouvons saisir la Cour constitutionnelle qui donnera son avis.

LDB : En attendant qu'une loi vous parvienne en urgence, est-ce qu'il n'est pas possible de recueillir déjà l'avis de la Cour constitutionnelle ?

JKKM : C'est une possibilité qui nous est offerte de saisir la Cour constitutionnelle pour voir éventuellement si nous sommes confrontés à un problème réel. Dans tous les cas, il n'est pas impossible, nous n'avons pas forcément besoin d'avoir une loi qu'il faut voter en urgence. Même pour nous éclairer nous-mêmes, nous sommes en situation urgente.

LDB : Dans les conditions actuelles, la clôture peut-elle intervenir le 10 avril prochain comme prévu ?

JKKM : Sur le plan constitutionnel, nous savons qu'une session s'ouvre et se clôture. Dans le cas d'espèce, nous avons ouvert la session le 1er février et allons la clôturer le 10 avril. Donc, le 10 avril, il nous faudra la clôturer, maintenant après la clôture s'il y a urgence des projets à adopter, le président de la République peut demander à ce que nous organisions une session extraordinaire.

LDB : Quelles sont les mesures internes prises par l'Assemblée

nationale sur le Covid-19, en sus de celles déjà annoncées par le gouvernement ?

JKKM : Nous sommes des législateurs, ce que nous devons faire c'est aider le gouvernement à faire appliquer ces mesures. En notre qualité de représentants du peuple, nous avons également l'obligation d'accompagner le gouvernement pour que la majorité de la population congolaise soit sensibilisée à cette pandémie qui peut décimer une population comme dans certains pays où l'on a voulu sous-estimer le Covid-19. Nous avons également l'obligation d'être bien informés, d'avoir des séances de travail avec le gouvernement pour savoir un peu de manière concrète les mesures prises ou qui vont être prises pour que la pandémie n'évolue pas, que le nombre de cas ne se développe pas de manière exponentielle.

LDB : Avez-vous un appel à lancer à l'endroit des députés ?

JKKM : Nous demandons à nos collègues députés d'être attentifs, de respecter les consignes données par le gouvernement et de l'accompagner dans la vulgarisation ces mesures. Ils devraient également montrer à la population que la situation est réelle. Si hier on pensait que l'Afrique était épargnée du Coronavirus parce qu'il faisait chaud, aujourd'hui la réalité est tout autre. Au Burkina Faso où il fait plus chaud qu'au Congo, le virus a déjà emporté la vice-présidente de l'Assemblée nationale. Il y a aussi des cas déclarés au Gabon, en Côte d'Ivoire, au Sénégal... Donc, que les Africains ne pensent pas que nous sommes épargnés. Concernant le Congo, nous remercions le bon Dieu qui nous épargne jusque-là du drame. Dans l'état actuel de nos structures sanitaires, il faut que nous prenions le temps de prévenir la population, de l'éduquer et de lui montrer que le danger existe, qu'il faut mieux prévenir que guérir.

Propos recueillis par Parfait Wilfried Douniama

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chefe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayoulo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

CORONAVIRUS

L'Upads exige la gratuité de l'eau potable et de l'électricité

L'Union panafricaine pour la démocratie sociale (Upads) a, dans une déclaration rendue publique le 24 mars à Brazzaville, demandé au gouvernement de « satisfaire aux besoins élémentaires des Congolais par la fourniture gratuite en eau potable et en électricité jusqu'à la fin de la crise. »

Avec officiellement quatre cas déclarés de Coronavirus, la République du Congo a pris plusieurs mesures appropriées en vue de riposter contre cette pandémie mondiale. En effet, saluant les nouvelles décisions prises par les autorités, l'Upads s'est interrogée sur les mesures d'accompagnement qui devraient en découler, notamment concernant le secteur socioéconomique. Il s'agit précisément de la fermeture des bars-dancing, boîtes de nuit, VIP et/ou caves. Selon le parti socle de l'opposition congolaise, la fermeture de ces établissements commerciaux employant un nombre important de salariés au Congo a des conséquences immédiates : l'augmentation du nombre de chômeurs ; le durcissement de la crise économique ; la faillite de certaines entreprises.

« Dans un pays où l'économie est de plus en plus informelle, les mesures barrières du gou-



Honoré Sayi rendue la déclaration publique/Adiac

vernement impacteront négativement la vie des Congolais qui, chaque jour, ne doivent leur survie que dans l'exercice de petites activités génératrices de modestes revenus », a estimé le porte-parole de l'Upads, Honoré Sayi, qui a rendu publique

la déclaration, invitant les autorités à s'impliquer davantage pour limiter les risques de propagation du coronavirus. C'est ainsi qu'il a demandé au gouvernement de prendre des mesures économiques compensatrices des pertes et / ou

manque à gagner au profit des tenanciers des établissements concernés. L'Upads recommande également la désinfection des espaces à haute fréquentation humaine tels que les marchés, les administrations publiques, les stations-services, les gares routières, les centres de santé intégrés, les hôpitaux, les aéroports.

Selon ce parti, le gouvernement devrait aussi faire en sorte que l'accès aux différents marchés ne soit réservé qu'aux seuls vendeurs de produits de première nécessité tels que les produits alimentaires ; l'ouverture périodique des marchés pour permettre, entre autres, leur désinfection. Cette mesure s'appliquerait, a précisé Honoré Sayi, en accord avec les maires et les différents comités de marchés. Les recommandations concernent la constitution prévisionnelle des stocks de médicaments, des solutions hydro alcooliques et leur distribution

gratuite aux populations ; la dotation en masques de protection, prioritairement au personnel soignant et aux individus exerçant les actes de commerce dans les marchés ainsi que dans les transports en commun.

« Aussi, pour permettre à tous de s'approvisionner en produits de première nécessité, le paiement des salaires, bourses et pensions de retraités ne devrait plus connaître des disparités telles que cela se fait actuellement », a rappelé le porte-parole de l'Upads.

Au plan interne, Honoré Sayi a interpellé l'ensemble des militants à la prise de conscience et à l'observation de toutes les dispositions concourant à la prévention efficace de la contamination au coronavirus. « En conséquence, les activités du parti doivent être menées dans le strict respect des mesures barrières arrêtées par le gouvernement de la République », a-t-il conclu.

Parfait Wilfried Douniama

AFFAIRE DU PSP DE CHACONA

Le verdict sera rendu le 7 avril prochain

Ouvert le 1er octobre 2019, le procès en appel de l'affaire des treize jeunes décédés dans les geôles au Poste de sécurité publique (PSP) de Chacona, au quartier Mpila, à Talangai, dans le sixième arrondissement de Brazzaville, connaîtra son verdict le 7 avril prochain.

Six policiers sont poursuivis depuis octobre 2018 pour "homicide volontaire" et "non-assistance aux personnes en danger", dans le cadre de cette affaire.

Le 8 mars 2019, la troisième chambre correctionnelle du Tribunal de grande instance de Brazzaville avait prononcé un verdict qui condamnait les six policiers.

Le commissaire principal avait écopé de deux ans d'emprisonnement ferme assortis d'une amende de deux cent cinquante mille francs CFA. Son adjoint a été condamné à trois ans d'emprisonnement ferme et d'une amende de trois cent mille francs CFA.

Douze mois d'emprisonnement ferme ont été requis contre trois policiers ; et une année d'emprisonnement avec sursis prononcée à l'encontre de l'unique policière suivie d'une amende de cent cinquante mille francs CFA pour chacun des quatre policiers.

Les parents des victimes n'ont pas été indemnisés. Le président de la troisième chambre correctionnelle ne s'étant pas prononcé là-dessus, jugeant que la faute est non détachable de l'administration. Alors que les parents et leurs avocats s'attendaient à une indemnisation.

Ce verdict avait laissé "un goût amer". « Il est établi que les enfants sont décédés dans les geôles du commissariat de Chacona. Il est établi aussi qu'il y a eu maladresse, imprudence et vétusté des locaux que l'État a mis à la disposition de la police. Donc, la responsabilité tant des prévenus que de l'État congolais est engagée », avait déclaré Me Yvon-Éric Ibouanga, un des avocats de la partie civile. « Nous sommes très désolés. C'est une bataille judiciaire, nous allons faire appel de cette décision. Si au niveau de la Cour d'appel, nous n'obtenons pas gain de cause, nous allons pourvoir en cassation jusqu'à ce que nous épuisions toutes les voies de recours sur le plan national et aller sur le plan international », avait signifié à son tour Me Stève Bagne. Les avocats de la partie civile qui ont fait recours à l'article 353 du code de procédure pénale qui stipule : « Toute personne qui se sent lésée par une infraction doit se constituer partie civile ». « Nous avons interjeté appel sur le plan de l'indemnisation parce que le tribunal s'était déclaré incompétent quant à statuer sur les intérêts civils. La Cour d'appel va donc à nouveau examiner l'affaire sur la personne civilement responsable qui est l'Etat congolais », a expliqué Me Stève Bagne.

Bruno Okokana

VIE DES PARTIS

Le MSD annonce la tenue de son Conseil national

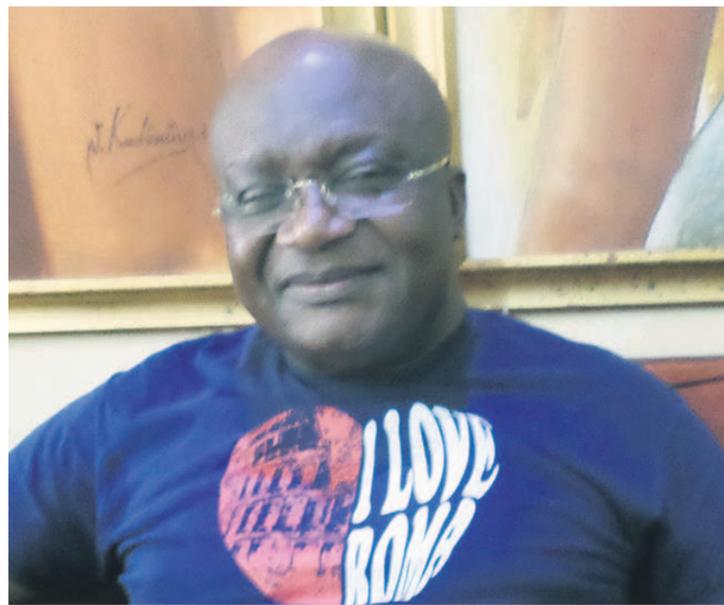
Après son retrait de l'Initiative pour la démocratie au Congo (IDC), le 14 mars dernier, le président fondateur du Mouvement pour la solidarité et le développement (M.S.D), René Serge Blanchard Oba, a annoncé la tenue dans les prochains jours, du Conseil national de son parti.

« Je vais convoquer tous les conseillers y compris ceux qui sont à l'intérieur du pays et comme nous avons l'habitude de le faire, nous allons nous prononcer publiquement s'il faut ou non demeurer à l'IDC », a dit René Serge Blanchard Oba.

Dans une interview accordée aux Dépêches de Brazzaville, le 23 mars, le président du M.S.D est revenu sur les raisons qui l'ont amené à se retirer de cette plateforme.

« C'est un complot qui a été fait à l'IDC. J'ai convoqué un conseil national. Etant à Pointe-Noire ces derniers temps pour des raisons un peu particulières, je suis arrivé pour diriger le Conseil national. Je reçois mes documents, je lis, l'article 4 du règlement intérieur des travaux m'enlève l'autorité de gérer le Conseil. Ça voulait dire quoi ? ça voulait dire que ce n'est plus moi le président de l'IDC puisque le président c'est lui qui dirige le Conseil. Alors j'ai appelé la personne dont le nom a été mis dans le règlement intérieur pour présider le Conseil pour lui dire, c'est un complot que vous avez fait », a-t-il ajouté.

Ne voulant pas créer les conditions qui détruiraient l'IDC, a-t-il, par ailleurs, laissé entendre, en raison de ces frères qui sont encore en prison, allusion faite à André Okombi Salissa et le général Jean-Marie Michel Moko-



René Serge Blanchard Oba

ko, René Serge Blanchard Oba a dit préférer s'en aller et laisser à ses compagnons la possibilité de présider aux destinées de cette plateforme.

A la question de savoir s'il y a eu des antécédents à ce retrait, le président du M.S.D a simplement signifié qu'une organisation, quelle qu'elle soit, n'est pas une unicité de point de vue.

« Nous avons des approches qui peuvent être concordantes comme divergentes sur un point de vue donné. Il s'agit aujourd'hui de l'action ou de l'attitude à avoir pour libérer les frères qui sont en prison. Je pensais à l'initiative des autres frères et militants. Moi, Blanchard Oba,

je suis un neveu du président de la République ; il a fallu que je fasse quelque chose pour la République parce qu'en essayant peut-être de parler à l'oreille de mon oncle, nous pourrions obtenir des changements importants pour le peuple congolais et il ne m'appartenait pas d'être radical. Le radicalisme ne m'apportera rien ; au contraire il construit des murs, et j'ai dit aux autres de changer de stratégie. Malheureusement, c'est le parti d'André Okombi Salissa qui a pensé que ma vision n'est pas bonne. Dans ce cas, au lieu de casser l'IDC, il vaut mieux que je me retire », a-t-il conclu.

Jean Jacques Koubemba

BANQUE DES ETATS
DE L'AFRIQUE CENTRALE



REPUBLIQUE DU CONGO
Siege Social et Direction Nationale
BRAZZAVILLE

☎ 22.281.81.50 - 05.547.80.23 - 06.965.65.16
✉ : B.P. 126 - beachzv@beac.int
Fax VSAT : 7082

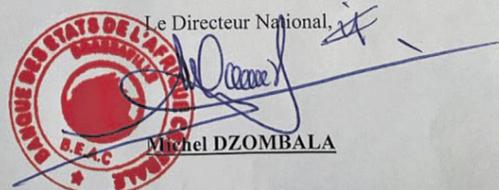
COMMUNIQUE

La Direction nationale de la BEAC porte à la connaissance des commerçants, comités des marchés, pharmaciens et stations-services qu'elle organise à compter du lundi 16 mars 2020 une opération exceptionnelle d'échange des billets contre les pièces de monnaies de : 500 F CFA, 100 F CFA, 50 F CFA, 25 F CFA, 10 F CFA, 5 F CFA, 2 F CFA et 1 F CFA.

-Les opérateurs économiques précités sont priés de passer aux guichets de la BEAC tous les lundis, mercredis et jeudis de 8 h 15 à 12 h30.

-Leur attention est attirée sur le fait que les pièces de monnaie mises en circulation dans la CEMAC sont destinées à des fins de transactions économiques et financières et non à être utilisées comme jetons dans les machines à sous des salles de jeux de hasard.

Fait à Brazzaville, le 11 mars 2020

Le Directeur National,

Michel DZOMBALA

VISITEZ LE MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Musée
du Bassin du Congo

galerie CONGO
ARTS ET EXPRESSIONS

de LUNDI

à VENDREDI (9h-17h)

et SAMEDI (9h-13h)

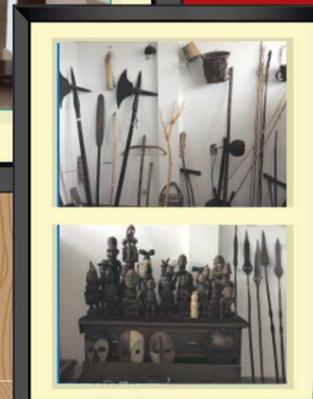
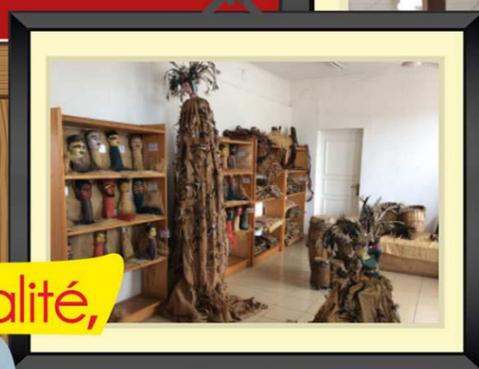
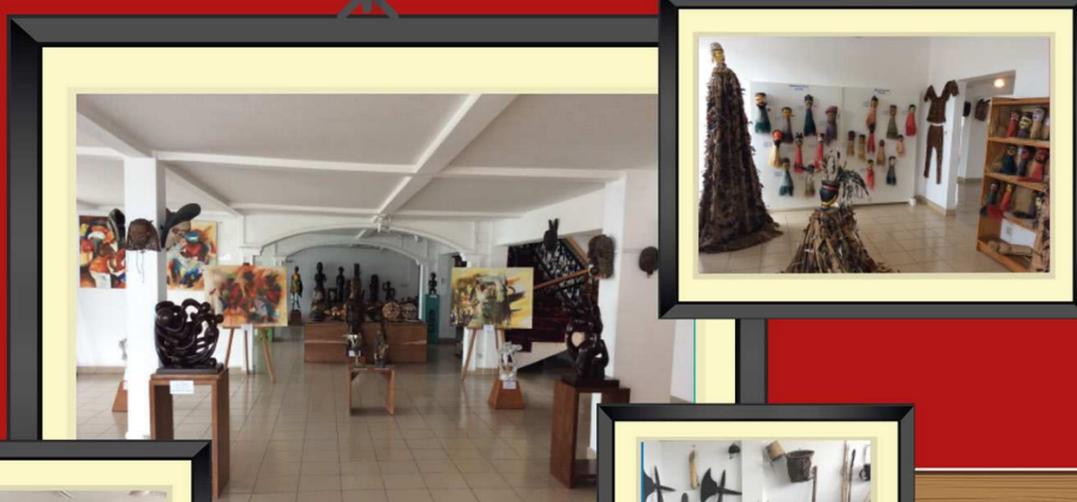
Expositions et projections

SCULPTURES

PEINTURES

CÉRAMIQUES

MUSIQUE



L'art dans sa **Généralité,**
de la **Tradition**
à la **Modernité**

Situé sur 84 Boulevard Denis Sassou Nguesso
immeuble les manguiers (Mpila)
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

CORONAVIRUS

L'Afrique centrale mobilise 2,5 milliards FCFA pour financer la lutte contre la maladie

La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) s'active à combattre la pandémie de Covid-19, qui a déjà touché les six États membres. Outre l'enveloppe de 2,5 milliards FCFA, les ministres de la Santé ont insisté sur l'échange d'informations entre pays.

Parmi les nombreuses mesures annoncées par l'organisation communautaire figurent celles de l'hygiène liée au lavage des mains, en mettant l'accent aussi bien sur la prise en charge des personnes infectées que sur les mesures de cantonnement telles que recommandées par l'Organisation mondiale de la santé. D'autres mesures préventives et quelques propositions devront prochainement être soumises à l'approbation des autorités sous-régionales.

À en croire un communiqué de la commission Cémac daté du 18 mars, ces propositions concernent la mise en place d'une cellule de crise, la tenue prochaine d'une réunion des ministres de la Santé des États membres, la suppression des missions non essentielles et l'assignation des agents à résidence pour travailler à domicile pendant deux semaines. Il s'agit en fait pour la commission d'éviter que la propagation du virus ait des conséquences dramatiques sur le plan humain et sur le plan économique.

« La commission Cémac contribuera, en dépit des limites de trésorerie qui sont les siennes, à la mise en œuvre desdites mesures. Ainsi, pour faire barrage à cette pandémie, la commission rappelle la nécessité d'agir de manière concertée collégiale et solidaire, en harmonisant l'échelle des mesures pour limiter les risques préjudiciables à notre espace communautaire »



Le siège de la Cémac, à Brangui-DR

« La commission Cémac contribuera, en dépit des limites de trésorerie qui sont les siennes, à la mise en œuvre desdites mesures. Ainsi, pour faire barrage à cette pandémie, la commission rappelle la nécessité d'agir de manière concertée collégiale et solidaire, en harmonisant l'échelle des mesures pour limiter les risques préjudiciables à notre espace communautaire »

à la mise en œuvre desdites mesures. Ainsi, pour faire barrage à cette pandémie, la commission rappelle la nécessité d'agir de manière concertée collégiale et solidaire, en harmonisant l'échelle des mesures pour limiter les risques préjudiciables à notre espace communautaire », a souligné le président de la commission, Daniel Ona Ondo.

L'institution soutient les mesures prises par les États membres de suspendre la libre circulation des personnes et biens au sein de l'espace. Elle appelle, toutefois, les pays de préserver la circulation « sans entraves » des biens, afin de garantir les approvisionnements, notamment en médicaments. De même, la commission exhorte les États à faciliter l'entrée des experts sanitaires en vue de renforcer les dispositifs sanitaires locaux.

À noter que les ministres de la Santé publique des pays de la Cémac se sont réunis deux fois, à Malabo, en Guinée équatoriale, et le 12 mars dernier à Douala, au Cameroun. Ils ont réitéré l'engagement à partager les informations et à sensibiliser au respect de la mise en quarantaine des personnes infectées.

Fiacre Kombo

CORONAVIRUS

Plus de recueillement à domicile

En dehors des mesures de prévention du Coronavirus (Covid-19) prises par le gouvernement, le président du Conseil départemental et municipal, maire de Brazzaville par intérim, Guy Marius Okana, a annoncé d'autres mesures d'urgence contre l'épidémie concernant les inhumations.



Une vue de la morgue de Brazzaville

« Plus de dépôt de la dépouille mortuaire ni à domicile ni à l'église. Le temps maximum de recueillement est d'une heure. Dix personnes sont autorisées pour assister au nettoyage et au recueillement des corps soit cinq du côté paternel et autant du côté maternel, y compris la veuve ou le veuf », précise la note circulaire signée par le maire de Brazzaville par intérim, Guy Marius Okana.

Dorénavant, les recueils se feront donc dans les différentes morgues de la capitale. Les familles éplorées doivent déposer les dossiers funéraires quarante-huit heures avant la date de l'inhumation afin de faciliter la programmation des convois, souligne la note circulaire. Depuis sa publication, cette note est suivie à la lettre même si au départ il y avait quelques résistances. En rappel parmi les mesures édictées par le gouvernement figure l'interdiction de tenir des réunions ou rassemblements de plus de cinquante personnes. C'est dans ce sens que s'inscrit sans nul doute la limitation du nombre de personnes devant assister aux inhumations par famille.

Rominique Makaya

Les volontaires de la Croix-Rouge formés à la prévention de la pandémie

Un atelier de formation des membres de la Croix-Rouge départementale a été organisé, le 23 mars, par la direction départementale de la Santé de Pointe-Noire au siège du district sanitaire de l'arrondissement 3 Tié Tié.



La directrice départementale de la Santé ouvrant l'atelier sur le coronavirus/ crédit photo Adia

Le renforcement des capacités des membres de la Croix-Rouge sur la surveillance à base communautaire, la maîtrise des décisions opérationnelles liées au Covid-19, l'organisation efficace d'une surveillance épidémiologique en cas de suspicion ou des cas avérés, la maîtrise de l'information à donner aux populations ont été les principaux objectifs de cette formation ouverte par Aubierge Victoire Kimpamboudi Matondo, directrice départementale de la Santé de Pointe-Noire.

En exhortant les volontaires et secouristes à s'impliquer sans réserve lors de l'atelier, elle a plaidé pour le renforcement de la coordination à tous les niveaux pour faire face à cette pandémie dévastatrice. « Les membres de la Croix-Rouge vont travailler ensemble avec les maires, les médecins chefs des dis-

tricts sanitaires, de la surveillance épidémiologique, des relais communautaires et les chefs de quartiers au sein de l'équipe d'intervention rapide qui va se déployer dans tous les quartiers de la ville », a-t-elle dit. Chargée de la santé communautaire à la direction départementale de la Santé, Andrée Ngoma a exposé sur les généralités du coronavirus, à savoir l'origine, le mode de contamination, les symptômes et les mesures préventives de la maladie.

La prévention, l'information, la communication, la sensibilisation et la pédagogie pour une prise de conscience de la population sont entre autres missions de cette équipe a-t-elle précisé. Un exposé théorique suivi de la démonstration des gestes élémentaires d'hygiène tels que le lavage des mains, la bonne posture d'éternement. C'est le 14 mars qu'a

été signalé le premier cas de coronavirus dans le pays. À ce jour, quatre cas confirmés au Covid-19 sont enregistrés dont un cas à Pointe-Noire. Pour appuyer la riposte et prévenir la catastrophe, plusieurs mesures ont été prises par le gouvernement congolais dont la fermeture des salles de jeux, cinéma, spectacle, des bars dancing, écoles, lieux de culte... À Pointe-Noire, la cellule de crise mise en place a décidé de prévenir la propagation du virus, le renforcement de la surveillance par une détection précoce aux points d'entrée (aéroport, frontière de Tchamba Nzassi et port) pour éviter la transmission d'homme à homme, la formation des agents de santé sur l'utilisation des définitions, la distribution des affiches de notification, les prélèvements chez quelques cas suspects.

Hervé Brice Mampouya

COOPÉRATION

Le Tchad troque 75 000 vaches pour payer sa dette à l'Angola

L'Angola a accepté 75000 vaches proposées par le Tchad pour payer sa dette.



La première livraison comprend mille cinq cents têtes de bétail. Elles sont arrivées par bateau au port de Luanda. L'objectif est de rembourser à l'Angola une dette de cent millions de dollars avec du bétail, a rapporté le Journal Officiel de l'Angola. Trois mille têtes supplémentaires suivront d'ici la fin du mois de mars 2020. N'Djamena s'est engagée à livrer à l'Angola soixante-quinze mille bovins sur une période d'environ six ans, en remboursement d'une dette contractée en 2017. Ce qui correspond à mille trois cents dollars la vache.

L'accord de troc original convient aux deux pays. Le Tchad manque d'argent alors que l'Angola manque de bétail. L'accord prévoit une livraison de trois mille cinq cents têtes de bétail chaque trimestre. Ce qui permettra à l'Angola de reconstituer sa population bovine. Le pays est régulièrement frappé par la sécheresse, ce qui entraîne la mort du bétail par la faim et le manque d'eau. Certes riche en pétrole, l'Angola se remet toujours des séquelles d'une guerre civile qui l'a ravagé après l'indépendance. En revanche, le Tchad est un pays d'élevage par excellence, avec environ 94 millions de têtes de bétail. Ce qui représente 30% de ses exportations et constituent sa principale source de devises après le pétrole.

Noël Ndong

DETTE

Un appel pour exonérer l'Afrique des paiements d'intérêts

Les ministres africains des Finances ont appelé, le 19 mars au cours d'une conférence virtuelle, à exonérer l'Afrique des paiements sur sa dette estimés à 44 milliards de dollars pour 2020.

Les ministres des Finances ont, au cours de cette rencontre, échangé sur les efforts de leurs gouvernements respectifs en vue de faire face aux impacts sociaux et économiques du covid-19. Pour aider les pays du continent à atténuer les effets de la crise notamment sur leurs économies, de nombreuses solutions ont été proposées.

D'après les responsables, « l'Afrique a besoin d'urgence d'une relance économique à hauteur de 100 milliards de dollars américains ». Pour lui permettre de renforcer sa résilience à la crise actuelle, ils appellent à l'exonération « de tous les paiements d'intérêts, estimés à 44 milliards de dollars pour 2020, et l'extension possible de la dérogation à moyen terme », afin de fournir

« un espace fiscal et des liquidités immédiats aux gouvernements ».

Cette annonce intervient dans un contexte économique difficile pour les pays africains. Sur le continent, le covid-19 représente une très grande menace à la mobilisation déjà difficile des recettes publiques et à la création de richesse. D'après de nombreux experts, la perturbation des marchés mondiaux par la pandémie rend difficile toute émission d'obligations, ou emprunt de grande envergure, deux des moyens de financement les plus utilisés ces dernières années par les pays africains. Une situation encore plus inquiétante pour des pays pétro-dépendants comme l'Angola et le Nigeria pour qui la chute des cours du pétrole

laisse présager d'énormes difficultés économiques au cours des prochains mois.

« L'exonération des paiements d'intérêts devra inclure non seulement les paiements d'intérêts sur la dette publique, mais également sur les obligations souveraines. Pour les Etats fragiles, les ministres conviennent de la nécessité d'envisager l'exonération de capital et d'intérêts et d'encourager l'utilisation des installations existantes de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de la Banque africaine de développement et d'autres institutions régionales », a indiqué un communiqué de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique.

A ces mesures, s'ajoute la nécessité de soutenir le secteur privé et protéger plus de 30 millions d'emplois à risque sur le continent, notamment dans le secteur du tourisme et de l'aviation. Ce, sans compter les millions d'emplois du secteur informel qui pourraient être mis à mal par des mesures de confinement drastiques restreignant les interactions et bloquant de ce fait les sources de revenus de plusieurs millions de ménages en Afrique.

Josiane Mambou Loukoula

« L'exonération des paiements d'intérêts devra inclure non seulement les paiements d'intérêts sur la dette publique, mais également sur les obligations souveraines. Pour les Etats fragiles, les ministres conviennent de la nécessité d'envisager l'exonération de capital et d'intérêts et d'encourager l'utilisation des installations existantes de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de la Banque africaine de développement et d'autres institutions régionales »

CORONAVIRUS

Mali : les autorités déplorent la perméabilité des frontières

En République du Mali, aucun cas confirmé de Covid-19 n'a été détecté, alors que plus de cent-vingt cas suspects ont été testés. Parmi les mesures prises pour éviter la propagation du coronavirus, les fermetures des écoles, bars, et l'interdiction de regroupement de cinquante personnes. Mais également la fermeture et le contrôle des frontières.

Pour les autorités, certains points de passage restent néanmoins des passoires. « C'est une passoire. Je regrette de le dire. Aujourd'hui, on a plus de mille cinq cents personnes qui passent entre le Burkina Faso et le Mali. On a vu des étrangers qui venaient, dont des Chinois, des Européens qui venaient du Burkina Faso. Et la plupart étaient partis soit d'Abuja, passant par Lomé, venant sur Bobo Dioulasso, et rentrant, donc, c'est vraiment sérieux ! », a insisté le ministre malien de la Santé, Michel Sidibé.

Signalons que des cas de coronavirus ont été enregistrés dans tous les pays frontaliers.

Rwanda : en confinement, Kigali tourne au ralenti

Dix-neuf cas de coronavirus ont été confirmés au Rwanda. Depuis dimanche, le pays est en confinement

presque total. Les Rwandais n'ont plus le droit de sortir de chez eux sauf pour aller faire des courses, ou se faire soigner. Les frontières sont fermées et la circulation entre les différents districts bloqués. Des mesures, parmi les plus drastiques du continent. Les stations de bus et de taxi-moto sont désertes, tout comme les rues du centre-ville. Les commerces appliquent scrupuleusement les instructions du gouvernement. Seules les pharmacies, les banques, et les vendeurs de nourriture sont encore ouverts. Reste que dans les zones d'habitations informelles, le confinement à la maison est difficile à appliquer.

Kenya : les congrégations religieuses pointées du doigt

Avec l'annonce de seize cas de coronavirus, les autorités multiplient les mesures pour contenir la pandémie. Depuis une dizaine de jours, tous les rassemblements sont interdits, pourtant le gouvernement peine à faire appliquer la mesure aux congrégations religieuses. Des églises, mosquées, temples, ont fermé. Mais d'autres, s'ils ont limité parfois le nombre de croyants, ou ont installé des stations de lavage, continuent d'accueillir leurs ouailles. Une défiance qui a forcé le gouvernement à hausser le ton. Lors de son discours à la nation dimanche, le président Kenyatta a averti : le gouvernement punira sévèrement ceux qui violent les mesures de protection et mettent la population en danger.

Libye : la trêve du « coronavirus » non respectée

Instaurée, le 21 mars, la trêve dite du « coronavirus » a été aussitôt rompue. L'ONU et plusieurs pays avaient appelé à cette trêve humanitaire, afin d'unir tous les efforts pour lutter contre la pandémie. Si les deux parties rivales s'accusent une nouvelle fois mutuellement d'avoir rompu la trêve, l'Armée nationale libyenne (ANL) de Khalifa Haftar pointe également du doigt les combattants turcs qui épaulent les forces de Tripoli. Dans le même temps, la Commission nationale des droits de l'homme en Libye a appelé les autorités libyennes et la communauté internationale à agir pour fermer les centres de rétention de migrants en Libye, en raison du coronavirus. Selon l'agence de l'ONU pour les réfugiés (HCR), rien qu'au mois de janvier dernier, mille-quarante migrants et réfugiés ont été interceptés en mer et ramenés dans des camps de rétention en Libye.

Soudan : MSF forme des médecins

Face au système de santé soudanais très fragile, LONG « Médecins Sans Frontières » organise, depuis le 22 mars, à la demande du ministère de la Santé, une formation axée sur la prévention afin d'aider le personnel soignant à faire face à la pandémie. Malgré des ressources limitées, les participants devront eux-mêmes former leurs collègues et organiser au mieux leur service. Une session est prévue

la semaine prochaine pour former le personnel des autres hôpitaux de la capitale. D'autres devraient suivre pour toucher les centres de soins du reste du pays. Comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire, le Soudan a annoncé un couvre-feu la nuit, de 20h à 6h du matin. La semaine dernière, le gouvernement avait déjà pris des mesures fortes, comme la fermeture des écoles, de l'aéroport, du port et des frontières terrestres. Jusqu'ici, un deuxième cas de coronavirus a été confirmé vendredi dernier, après l'annonce d'un décès lié au virus une semaine plus tôt.

Afrique du Sud : Cyril Ramaphosa impose un confinement

Le président sud-africain, Cyril Ramaphosa, a imposé, ce lundi, un confinement strict de trois semaines dans son pays, le plus touché par l'épidémie de coronavirus, en Afrique subsaharienne. Cette mesure vise à prévenir une « catastrophe humaine aux proportions énormes », a-t-il expliqué. Un total de quatre cent-deux cas de Covid-19 ont été confirmés jusqu'à présent, en Afrique du Sud, un nombre « multiplié par six en seulement huit jours », a insisté le chef de l'Etat. Pour faire respecter ce confinement total, le président Ramaphosa a décidé de recourir à l'armée. Et dès lundi, après-midi, des militaires ont été déployés dans la capitale économique, Johannesburg.

J.M.L.

CORONAVIRUS

Le Sénégal et la Côte d'Ivoire proclament l'état d'urgence

Pour faire face à la pandémie de coronavirus, les présidents sénégalais, Macky Sall, et ivoirien, Alassane Ouattara, ont déclaré, le 23 mars, l'état d'urgence dans leurs pays respectifs assorti d'un couvre-feu.

Des mesures, toutefois, difficiles à appliquer dans un continent où sortir travailler est parfois une question de survie. Après plusieurs pays d'Europe et d'Amérique latine notamment, l'Afrique, le continent le plus pauvre de la planète, adopte très progressivement le confinement, une mesure destinée à sauver des vies mais qui paralyse l'économie.

Au Sénégal et en Côte d'Ivoire, des couvre-feux sont instaurés, les déplacements sont limités, les rassemblements interdits, les lieux publics et de réunion fermés, des restrictions drastiques pour tenter de limiter la propagation du covid-19. Des mesures « non-exhaustives » qui pourraient évoluer en fonction des circonstances.

Le président sénégalais a aussi souligné les conséquences de la crise sur l'économie nationale. Pour ce faire, Macky Sall annonce la création d'un fonds de riposte de mille milliards de

francs CFA qui sera doté par l'État, et « toutes les bonnes volontés », avant de lancer un appel au secteur privé et aux partenaires.

D'après le dernier bilan du ministère de la Santé, ce lundi en fin d'après-midi, douze nouveaux cas ont été testés positifs. À ce jour, le pays enregistre soixante-onze cas sous traitement, huit déclarés guéris et aucun décès. Après Dakar et Touba, des cas ont aussi été enregistrés à Saint-Louis, Mbour, Thiès, Popenguine et pour la première fois en Casamance, à Ziguinchor.

Des mesures plus drastiques en Côte d'Ivoire

Le pays enregistre vingt-cinq cas. Pour l'heure, aucun décès n'a été signalé. Pour endiguer la pandémie, des mesures encore plus drastiques ont été prises. Celles-ci s'ajoutent aux mesures prises depuis une semaine. Outre le couvre-feu, les déplacements non-autorisés entre Abi-

djan et l'intérieur du pays sont interdits.

Autres mesures : le confinement de la population par aires géographiques en fonction de l'évolution de la pandémie, la création de couloirs humanitaires pour venir en aide aux personnes ayant besoin d'assistance.

Au total huit mesures supplémentaires dont la durée n'a pas été précisée, et qui viennent s'ajouter à celles déjà prises ces derniers jours comme la fermeture des frontières depuis dimanche, la suspension des offices religieux, la fermeture des écoles, ou l'interdiction des rassemblements de plus de cinquante personnes.

Alassane Ouattara a lui aussi annoncé un plan de riposte national d'un montant de près de quatre-vingt-seize milliards de francs CFA destiné à renforcer les moyens de prévention et de prises en charge contre le coronavirus.

Josiane Mambou Loukoula

Wuhan mettra fin au confinement le 8 avril

La capitale de la province du Hubei (centre de la Chine) va bientôt mettre fin au confinement, tandis que les habitants du reste de la province pourront sortir des frontières provinciales, le 25 mars, ont annoncé mardi les autorités locales.

Seuls les habitants sains pourront dans un premier temps se déplacer librement. Cette zone peuplée de cinquante-six millions d'habitants avait été placée en quarantaine fin janvier. Mais les restrictions sont progressivement levées depuis la dernière visite du président Xi Jinping. Ces dernières semaines, dans le Hubei, le nombre de nouveaux cas était extrêmement faible, même si une contamination supplémentaire a été rapportée à Wuhan par le ministère de la Santé. Entre-temps, les personnes souhaitant entrer ou sortir du Hubei ou de Wuhan pourront le faire aux dates prévues, sous réserve qu'ils présentent sur leur téléphone portable un code QR « vert ». Délivré par les autorités, ce code atteste de leur non-infection par le Coronavirus. Les écoles resteront pour l'instant fermées dans la province.

Au niveau national, la Chine a fait état mardi de soixante-dix-huit nouveaux cas de Covid-19, dont soixante-quatorze qui sont le fait de personnes arrivant depuis l'étranger. Une tendance qui fait craindre une nouvelle vague de contagion dans le pays. Sept décès ont par ailleurs été enregistrés, tous à Wuhan, selon le bilan officiel du ministère de la Santé. Au total, quatre cent vingt-sept cas importés ont déjà été signalés en Chine. La quasi-totalité des nouvelles contaminations sur le sol chinois concerne désormais les personnes de retour ou venant de l'étranger, alors que l'épidémie semblait sous contrôle dans le pays.

De nombreuses villes ont adopté des règles strictes pour mettre en quarantaine les nouveaux arrivants, comme Pékin. Depuis lundi, tous les vols internationaux à destination de la capitale doivent au préalable faire escale dans un autre aéroport chinois où les passagers sont soumis à des examens médicaux. Les autorités de Pékin ont annoncé que toute personne arrivant dans la ville serait soumise à un test de dépistage biologique à partir du 24 mars. Avec plus de quatre-vingt mille cas et trois mille deux cent soixante-dix décès officiellement recensés, la Chine est le second pays le plus endeuillé au monde par le nouveau coronavirus après l'Italie.

Yvette Reine Nzaba

La pollution, vecteur de l'épidémie

La pollution a constitué un vecteur important de l'accélération de la propagation du coronavirus en Italie, révèle une étude.

Les particules fines jouent le rôle de « transporteur » pour le virus, remettant en cause la distance de sécurité d'un mètre, fragilisant les personnes vulnérables et aggravant les symptômes du Covid-19. La vitesse à laquelle s'est propagée l'épidémie de coronavirus en Italie pourrait s'expliquer en partie par la pollution, selon une étude de la Société italienne de médecine environnementale (Sima). Les médecins, qui ont collaboré à l'étude, ont mis en parallèle les nouveaux cas de contagion au Covid-19 et les dépassements des limites légales pour les concentrations de particules fines PM10 dans les différences provinces italiennes enregistrés entre le 10 et le 29 février -- en prenant en compte le temps d'incubation du virus.

« Dans la vallée du Pô, on observe une « accélération anormale » de l'expansion de l'épidémie correspondant à une forte concentration de particules fines deux semaines plus tôt », indique Leonardo Setti, de l'Université de Bologne, la poussière faisant ainsi office « d'auto-route » pour le virus. L'effet est particulièrement marqué dans les provinces où ont démarré les premiers foyers d'infection, notent les chercheurs. Brescia,

l'une des villes les plus polluées du pays, figure ainsi parmi les villes les plus frappées par l'épidémie.

À l'inverse, Rome, où des cas de coronavirus ont été découverts en même temps que dans le nord du pays, a connu une propagation de la maladie bien plus lente. Ils observent une forte corrélation entre le niveau de pollution aux particules PM10 et le nombre de contaminations.

Remise en cause la distance de sécurité d'un mètre

« En plus d'être un vecteur de l'épidémie, les particules fines constituent un substrat qui permet au virus de rester dans l'air dans des conditions viables pendant plusieurs heures voire plusieurs jours », affirment les chercheurs. Ce qui remettrait en cause les mesures de précaution instaurées par les pouvoirs publics. Alessandro Miani avance que « la distance actuelle considérée comme sûre (un mètre) n'est sans doute pas suffisante ». Outre leur rôle dans la propagation des épidémies, la pollution est également un facteur fragilisant de l'état de santé. Elle augmente le risque d'accident vasculaire cérébral, de cardiopathie, de cancer du poumon et de maladies respiratoires

aiguës. La pollution entraînerait aussi un dysfonctionnement du système immunitaire.

En 2003, une étude portant sur l'épidémie de SRAS en Chine soulignait déjà que les patients vivant dans des zones polluées avaient 84 % de risques en plus de mourir que dans d'autres régions moins exposées à la pollution. Afin de freiner l'épidémie, il faut « réduire les émissions de particules au minimum et espérer une météorologie favorable », insiste Alessandro Miani. Ces derniers jours, une chute drastique de la pollution a été observée en Italie, due aux mesures de confinement et de restrictions de la mobilité. Cette baisse devrait logiquement aboutir à une diminution de la propagation, espèrent les chercheurs. « D'après les données dont nous disposons, nous nous attendons à une stabilisation du nombre de personnes infectées entre le 25 mars et le 15 avril », estime les chercheurs. Par contre, à Paris, le confinement n'a pas empêché une dégradation passagère de la qualité de l'air. Entre le 5 et le 18 mars, le taux de particules PM10 a même triplé, en raison notamment du beau temps et du manque de vent.

Noël Ndong

Vers un G20 et un appel à un cessez-le-feu mondial

Le président français Emmanuel Macron et son homologue chinois Xi Jinping se sont entretenus le 23 mars au téléphone. Ils ont évoqué la tenue d'un sommet extraordinaire du G20 pour examiner la situation liée au coronavirus. De son côté, le secrétaire général de l'ONU, a lancé lundi un appel à un cessez-le-feu mondial

« Les deux présidents se sont accordés sur le fait que la tenue d'un tel sommet serait utile en particulier sur le plan sanitaire, en associant l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour travailler conjointement sur les traitements et le vaccin, et sur le plan économique (stabilisation de l'économie mondiale par des mesures coordonnées sur le plan budgétaire et monétaire ; soutien aux États les plus vulnérables », a indiqué la présidence française.

Plus de 1,7 milliard de personnes dans plus de cinquante pays ou territoires ont été appelées le 23 mars par leurs autorités à rester confinées chez elles pour lutter contre le Covid-19. La pandémie de coronavirus a infecté jusqu'au 23 mars plus de 357.000 personnes à travers le monde et fait plus de 15.000 morts. Les pays comptant le plus de cas sont la Chine, l'Italie, les Etats-Unis et l'Espagne.

Le chef de l'ONU, António Guterres, a lancé un appel à un cessez-le-feu mondial. Selon lui, il faut mettre un terme au fléau de la guerre et lutter contre cette pandémie qui ravage le monde. « L'heure est venue de laisser les conflits armés derrière nous pour concentrer nos efforts sur le véritable combat de nos vies », a-t-il déclaré. Pour cela, il a lancé un vibrant appel à ceux qui sont en guerre : « Renoncez aux hostilités. Laissez de côté la méfiance. Posez les armes, faites taire les canons, mettez fin aux frappes aériennes ». Ce cessez-le-feu mondial est essentiel pour pouvoir établir des couloirs d'aide humanitaire qui sauveront des vies, pour reprendre le dialogue et donner une chance à la diplomatie, et pour ramener l'espoir dans certains des lieux les plus vulnérables face au Covid-19, a-t-il indiqué. « Mettons un terme au fléau de la guerre et luttons contre la maladie qui ravage notre monde. Cela commence par l'arrêt des combats. Partout. Tout de suite. C'est ce dont nous tous, membres de la famille humaine, avons besoin. Aujourd'hui plus que jamais », a-t-il conclu.

N.Nd.

CORONAVIRUS

La pandémie s'accélère mais sa trajectoire peut être modifiée

La pandémie de coronavirus s'accélère mais sa trajectoire peut être modifiée, a estimé lundi l'Organisation mondiale de la santé, appelant les pays à passer à l'attaque en testant tous les cas et en plaçant en quarantaine leurs proches contacts.

«Plus de 300.000 cas de Covid-19 ont été signalés à ce jour. C'est déchirant. La pandémie s'accélère», mais «nous pouvons changer sa trajectoire», a déclaré le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, au cours d'une conférence de presse virtuelle depuis Genève. Il a fallu soixante-sept jours pour atteindre les 100.000, onze jours pour atteindre les 200.000 et seulement quatre jours pour atteindre les 300.000 cas, a-t-il détaillé. «Mais ce qui importe le plus, c'est ce que nous faisons. On ne peut pas gagner un match de football uniquement en défendant. Il faut aussi attaquer», a souligné le patron de l'OMS.

Demander aux gens de rester chez eux et établir d'autres mesures de distanciation physique sont un moyen important de ralentir la progression du virus et de gagner du temps, mais ce sont des mesures de défense qui ne nous aideront pas à gagner», a-t-il souligné. «Il faut tester chaque cas suspect, isoler et soigner chaque cas confirmé et suivre et mettre en quarantaine

chaque contact étroit», a-t-il dit.

Le directeur exécutif du Programme pour les urgences de l'OMS, Michael Ryan, a appelé pour sa part les pays à profiter de la nouvelle «fenêtre de tir», qui s'est ouverte grâce aux mesures de distanciation physique et de confinement, notamment en dépistant tous les cas suspects. Le chef de l'OMS a toutefois reconnu que certains pays étaient confrontés à une pénurie de moyens et a invité la communauté internationale à accroître les capacités.

Tedros Adhanom Ghebreyesus a, par ailleurs, condamné l'administration de médicaments aux patients infectés par le nouveau coronavirus avant que la communauté scientifique se soit accordée sur leur efficacité. «Des études réduites et non randomisées, réalisées à partir



Tedros Adhanom Ghebreyesus, le directeur général de l'OMS (AFP)

d'observations, ne nous apporteront pas les réponses dont nous avons besoin», a averti M. Tedros. «Administrer des médicaments non testés, sans la preuve suffisante, pourrait susciter de faux espoirs et même

faire plus de mal que de bien en entraînant des pénuries de médicaments essentiels pour traiter d'autres maladies», a-t-il rappelé, sans toutefois mentionner de médicaments.

Cet avertissement intervient alors que ces derniers jours certains, dont le président américain Donald Trump, ont fondé beaucoup d'espoir sur la chloroquine, un antipaludéen. En France également, plusieurs élus ont fait monter la pression pour généraliser rapidement l'utilisation de

la chloroquine pour traiter le coronavirus, même si son efficacité est toujours en cours d'évaluation scientifique.

Plus de 15100 personnes sont mortes du nouveau coronavirus et plus de 341300 cas d'infection ont été officiellement diagnostiqués dans 174 pays et territoires depuis le début de l'épidémie, selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles. Un grand nombre de pays ne testent toutefois plus que les cas nécessitant une prise en charge hospitalière.

La Fifa et l'OMS ont lancé lundi une campagne de sensibilisation menée par des footballeurs de renommée mondiale, tels que Lionel Messi, Gianluigi Buffon et Samuel Eto'o. Si le football a été mis à l'arrêt dans plusieurs pays, l'incertitude règne quant à la tenue des Jeux olympiques de Tokyo cet été. Interrogé à ce sujet, le chef de l'OMS a indiqué avoir «confiance dans le fait que le gouvernement japonais et le CIO n'iront pas de l'avant en cas de danger pour les athlètes ou les spectateurs».

AFP

«Plus de 300.000 cas de Covid-19 ont été signalés à ce jour. C'est déchirant. La pandémie s'accélère», mais «nous pouvons changer sa trajectoire»

IATA
HARIOM TRAVELS
Agence de VOYAGES et de TOURISME

- Vente de Billets d'avion
- Assistance voyage
- Visas
- Reservation Hôtels
- Location de voitures

SÉJOUR TOURISTIQUE À DUBAI

Le Monde est à vous

POINTE NOIRE: Tél.: +242 05 555 55 79 - 04 485 09 09
E-mail: salespn@hariomtravels.net
BRAZZAVILLE : Tél.: +242 05 302 67 86 - 04 431 03 50
E-mail: salesbv@hariomtravels.net
www.hariomtravels.net

BUROTEC
Un fournisseur unique pour votre bureau

hp
lenovo
ASUS APC acer
Canon
DELL

Agence Pointe-Noire
98, Bld Charles de Gaulle - B.P. 828
Pointe-Noire - République du Congo
Tél : 05 537 14 46 / 05 537 14 47 / 22 294 08 04
contact@burotec.biz / sales@burotec.biz

Agence Brazzaville
Rond point de la gare, immeuble Airtel, Centre-Ville
Brazzaville - République du Congo
Tél : 05 537 14 71 / 05 537 14 75
contactbv@burotec.biz / salesbv@burotec.biz

www.burotec.biz

DOMINIQUE STRAUSS-KAN

« Soutenir l'Afrique dans sa lutte contre le coronavirus »

Face à la pandémie, partout dans le monde de Pékin à Washington, la riposte économique est engagée. Cet effort ne doit pas laisser l'Afrique de côté.

Le coronavirus va plonger le continent dans une dérive dont on ne mesure pas les conséquences. Pas assez de lits d'hôpitaux et de respirateurs, des médecins sous-payés et en nombre insuffisant, manque de services de base et parfois d'eau courante : alors que le virus a été détecté dans 43 pays d'Afrique subsaharienne, les professionnels de santé sont alarmistes. « Aucun pays au monde n'est vraiment préparé à cela, même ceux avec un système de santé d'habitude fonctionnel », expliquait hier à l'AFP le docteur Yusuf Tanko Sununu, à la tête du comité parlementaire pour la santé au Nigeria. « Et dans les pays pauvres, les hôpitaux font déjà face à de graves problèmes. »

Officiellement, le continent comptait lundi soir plus de 1.600 cas et une cinquantaine de décès. Des chiffres qui restent assez faibles par rapport au bilan mondial de la pandémie mais la progression du virus est rapide. Et partout en Afrique l'inquiétude grandit.

« Qu'il s'agisse d'un décalage dans la diffusion du virus ou d'une faiblesse du recensement, il est illusoire de croire que l'Afrique restera durablement à l'abri », alerte l'ancien directeur général du Fonds monétaire international (FMI), Dominique Strauss-Kahn, dans une tribune publiée par

Jeune Afrique. Faisant référence à l'épidémie d'Ebola en 2016, il rappelle combien la tension exercée par les épidémies sur un système de santé fragile peut être désastreuse. Or, le coronavirus frappe le continent à un moment où il est particulièrement vulnérable. Une vulnérabilité liée, rappelle-t-il, aux changements climatiques « que les pays industrialisés sont incapables de combattre » et aux situations budgétaires très tendues qui limitent les capacités de réponse à la crise. Les chiffres sont éloquentes : Globalement, le ratio dette/PIB des économies subsahariennes est passé de 30% en 2012 à 95% fin 2019. Parce que l'Afrique est particulièrement vulnérable, les conséquences économiques du Covid-19 risquent d'y être encore plus dévastatrices qu'ailleurs, estime Dominique Strauss-Kahn rappelant que dix-huit pays africains sont aujourd'hui

en crise d'endettement ou en « grand risque de crise ». « Pour les pays producteurs de pétrole dont certains se relèvent à peine de l'effondrement des cours de 2014-2016, le choc peut être dramatique », alerte l'ancien patron du FMI. Ajouté à la dégradation des services publics et des conditions de vie, aux fuites de capitaux, la crise sanitaire deviendra vite une crise humaine sans précédent qui jettera des centaines de milliers d'Africains sur tous les axes menant vers l'Europe. Un scénario catastrophe multiforme que redoutent les Nations Unies. Déjà la semaine dernière, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) appelait les gouvernements d'Afrique subsaharienne à « se réveiller » et à se préparer « au pire » des scénarios.

« Une crise planétaire requiert une réponse planétaire »

« La population subsaharienne devrait augmenter d'un milliard d'individus d'ici 2050. La communauté internationale ne peut pas laisser le coronavirus, les égoïsmes nationaux et les guerres commerciales entre les puissants faire dérailler la croissance du continent. Le risque serait alors que la pauvreté et ses conséquences en termes de malnutrition, de santé et d'instabilité sociale soient à l'origine de plus de sinistres que le virus lui-même. »



Dimanche 22 mars, du matériel médical -kits de test, masques et tenues de protection- offert par le milliardaire chinois Jack Ma a été livré à Addis Abeba et doit être réparti sur le continent (Twitter/Ethiopian Airlines)

Face à la pandémie, partout dans le monde de Pékin à Washington, la riposte économique est engagée. Mais « cet effort ne peut pas laisser l'Afrique de côté », alerte Dominique Strauss-Kahn pour qui une mesure au moins aussi ambitieuse que le Programme Pays Pauvres Très Endettés de 2005 doit être mise en œuvre rapidement et conduire à une annulation massive de la dette des pays les plus pauvres.

« Depuis la mise en œuvre de ce programme doublé en 2009 par les prêts à taux zéro du FMI, la croissance africaine a été forte, de l'ordre de 5% en moyenne malgré la crise pétrolière de 2014. » rappelle-t-il plaidant pour un programme d'allègement des dettes qui permettra de protéger les économies les plus fragiles déjà mises à mal par l'importance des dettes commerciales. « La communauté internationale doit envisager une émission massive de DTS* comme cela a été le cas en 2009. » Un appel selon l'économiste qui nécessite une coordination planétaire analogue à celle qui permit

de surmonter la crise des subprimes en 2009. Pour l'Afrique, estime-t-il, il faudra réunir autour d'un même compromis les leaders du continent, divers créanciers privés, les banques régionales, les institutions de Bretton Woods, le Club de Paris, la Chine et les philanthropes qui ont déjà appelé à créer des fonds dédiés à l'Afrique comme Jack Ma ou Mohamed Bouamato.

« Une crise planétaire requiert une réponse planétaire ! » L'appel est lancé. Mais s'agissant de l'Afrique, l'Europe doit jouer un rôle particulier. Pour les Européens, met en garde Dominique Strauss-Kahn, tourner le dos à l'Afrique serait une tragédie humanitaire et marquerait un recul considérable dans la coopération entre les deux continents notamment sur les questions migratoires et la lutte contre le terrorisme.

* DTS. Droits de Tirage Spéciaux. Instrument monétaire international créé par le FMI en 1969 pour compléter les réserves officielles existantes des pays membres.

Bénédicte de Capèle



FONDATION
GOTÈNE



CRÉATION DE LA FONDATION MARCEL GOTÈNE

Marcel Gotène, l'un des plus grands peintres modernes africain du XX^e siècle prédisait peu avant sa mort en 2013 :

« Mon œuvre contribuera à mieux faire connaître le Congo sur les cinq continents »

Artiste du vivant inspiré des légendes de son pays, son art et son histoire continuent d'exercer une immense fascination en dépit du temps qui passe.

Si le peintre du Cosmos nous a quitté en 2013, son œuvre lui survit et nous raconte sans relâche l'histoire du Congo.

La Fondation Marcel Gotène créée et dirigée par sa famille entretiendra sa mémoire et sa notoriété au-delà des frontières et du temps.

Soutenez la fondation, préservez le souvenir de l'artiste et de son œuvre en faisant un don.

Compte bancaire de la fondation Marcel Gotène

Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) - RIB : 30015-24201-10120001668-71

84, Bd Denis Sassou Nguesso
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

fondationmarcelgotene@gmail.com
www.fondationgotene.com

CONVOCAION DES ADMINISTRATEURS DE WILLIS TOWERS WATSON CONGO AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 08/04/2020

Le Président du Conseil d'Administration de WILLIS TOWERS WATSON CONGO S.A., au capital de Francs CFA 26.000.000, dont le siège social est sis à Pointe-Noire (République du Congo), au 118, Avenue Fayette TCHI-TEMBO, Centre-Ville, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce sous le numéro CG/PNR/09 B 1103, Boite-Postale : 1.901, confirme par la présente, la convocation, d'emblée adressée, du Conseil d'Administration de WILLIS TOWERS WATSON CONGO S.A. devant se tenir au siège social de WILLIS TOWERS WATSON AFRIQUE DE L'OUEST & CENTRALE, sis Avenue Noguès-Plateau, 01 BP 5675 Abidjan 01, Côte-d'Ivoire, le mercredi 08 avril 2020 à 11 heures précises.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont :

- 1-Examen du rapport d'activités de la Direction Générale,
- 2-Examen du rapport du Commissaire aux Comptes établi conformément à l'article 7 15 de l'acte uniforme OHADA,
- 3-Examen et arrêté des états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- 4-Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2019,
- 5-Examen des conventions règlementées,
- 6-Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- 7-Etat des mandats,
- 8-Questions diverses.

**Pour Avis
Le Président du Conseil d'Administration.**

IN MEMORIAM

25 Mars 2019-25 Mars 2020



Voici un an jour pour jour que notre regretté Père, le Colonel ONANGA Prosper était arraché à l'affection des siens.

En cette date de souvenirs et de triste anniversaire, toute sa famille prie tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse pour lui.

Toujours affligés, nous rendons grâce à Dieu de ce que son âme repose en paix pour l'éternité.



PAPA NOUS NE TOUBLIERONS JAMAIS !

IL Y'AURA TOUJOURS UNE DATE, UN MOT, UN SOURIRE, UNE PENSÉE, UN FILM... À JAMAIS DANS NOS CŒURS

NÉCROLOGIE

Mme Raïssa Angombo, les familles Egnimba et Kibhat pleurent leur maman, tante, grande sœur et grand-mère Kibhat Mboulé Marie Claire, décédée le 15 mars à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au domicile familial sis au n°59 bis rue mayombi kombo derrière la télé (arrêt virage). La date des obsèques sera communiquée ultérieurement.



Le Commandant de police Nianga-Soh Tanguy et famille ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur fille, sœur et mère Nianga-Soh Miphie Bayenne survenu le 16 mars 2020 au centre hospitalier et universitaire de Brazzaville, suite d'une longue maladie.

La veillé mortuaire se tient à Massengo, arrêt de bus mangui (référence). La date des obsèques sera communiquée ultérieurement.



Jules César Ollebi, agent des Dépêches de Brazzaville, les familles Abomi, Mbeto, Andely, Leckas, Oko, Ndombi, Zouka, Boumakany ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur père, grand-père, oncle, fils, André Abomi, le 11 mars 2020 à Brazzaville. La veillée mortuaire est située au n° 1422, rue Mossaka (réf: bar 753, transfo). Le programme des obsèques se présente comme suit :

Mercredi 25 mars 2020

- 9h00 : levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville ;
- 13h00 : départ pour le cimetière privé Terminus à Itatolo ;
- 17h00 : fin de cérémonie.



Narcisse Ofoulou, agent des Dépêches de Brazzaville et la famille Ngoya d'Ewo ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances de Pointe-Noire, Brazzaville, Boundji, Ewo et Mbama, le décès du docteur Médard Ngoya, ancien ministre de la Santé et des Affaires sociales, le samedi 21 mars 2020 au CHU de Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient à Massengo, sur la voie de l'ancienne station terrienne à 200 mètres du PSP-arrêt Marché Massengo.

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO

Un outil industriel performant rapide.

- OFFSET
- NUMÉRIQUE
- SÉRIGRAPHIE
- PELLICULAGE
- DOS CARRÉ COLLÉ
- CONCEPTION GRAPHIQUE



UNE LARGE GAMME DE PRODUITS



Journaux

PRESSE

- Quotidiens
- Hebdomadaires
- Mensuels
- Numéros spéciaux...



Chemises à rabat

Magazines

OFFSET

- Chemises à rabat
- Magazines
- Livres
- Dépliants
- Documents administratifs
- Calendriers
- Flyers
- Affiches
- Divers



Cartes de visite



Livres



Calendriers



Flyers, Affiches

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo

+242 06 951 0773
+242 05 629 1317

imp.bc@adiac-congo.com

CORONAVIRUS

Le CIO annonce le report d'une année des JO 2020

Les Jeux olympiques de Tokyo, prévus initialement du 24 juillet au 9 août 2020, ont été reportés «au plus tard à l'été 2021» en raison de la pandémie de coronavirus, a annoncé mardi le Comité international olympique (CIO).



Depuis la première édition en 1896, il s'agit du premier report des Jeux olympiques en dehors d'une période de guerre.

«Dans les circonstances actuelles et sur la base des informations fournies aujourd'hui (mardi) par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le président du CIO et le Premier ministre du Japon ont conclu que les Jeux olympiques de Tokyo doivent être reprogrammés après 2020 et au plus tard à l'été 2021, afin de sauvegarder la santé des sportifs et tous ceux impliqués dans les JO ainsi que la communauté internationale», a annoncé le CIO dans un communiqué.

Peu avant, à Tokyo, à l'issue d'une conférence téléphonique avec le président du CIO Thomas Bach, le Premier ministre japonais Shinzo Abe avait annoncé qu'il avait «proposé de reporter (les JO) d'environ un an» et que le président du CIO «a accepté à 100%».

Cette décision du CIO semblait inévitable dans le contexte inédit de pandémie de coronavirus et à la suite des demandes de report grandissantes de la part du monde sportif.

D'après AFP

JO 2020

Le Comité olympique congolais favorable à un report

Le Comité national olympique et sportif congolais (Cnosc) a joint sa voix à celle des autres pour demander lui aussi le report des Jeux olympiques de Tokyo 2020.

Les Jeux olympiques (JO) de Tokyo sont prévus, du 24 juillet au 9 août. Suite à la crise sanitaire qui sévit à travers le monde, les appels se multiplient pour demander au Comité international olympique de reporter les JO. La question du report est à l'étude, car le CIO a donné un délai de quatre semaines pour rendre son verdict. Après les athlètes, plusieurs organisations sportives comme le Comité olympique américain ont emboîté le pas. Le Comité national olympique et sportif congolais n'est pas resté en marge. Il a joint, le 24 mars, sa voix à celles des autres, se disant favorable à un éventuel report.

Selon son secrétaire général, le report des jeux d'une année c'est-à-dire en 2021, permettra aux athlètes de mieux affûter leurs armes. « Nous souhaiterions comme d'autres l'ont déjà fait que les Jeux olympiques de Tokyo 2020 soient reportés au moins d'une année pour qu'on redémarre tous du bon pied », a déclaré Jean Paul Ngaloua.

Selon lui, deux principales raisons ont motivé cette position. Le Cnosc, a-t-il précisé n'est pas sûr ou fixé sur la période à laquelle, la maladie sera maîtrisée partout dans le monde. Cette pandémie, a-t-il ajouté, constitue un véritable frein à la préparation des

athlètes d'autant plus que les Jeux olympiques c'est avant tout, l'athlète au centre de tout.

« Nous d'accord avec ceux qui demandent le report pour deux raisons. Nous ne sommes pas sûrs ou fixés sur le fait que la maladie se terminera à telle période. La maladie bloque également la préparation des athlètes. Quels sont ceux que le pays pourra amener à ces jeux si on ne les prépare pas », a-t-il expliqué.

Au Congo, le gouvernement avait pris entre autres mesures pour lutter contre la propagation du Covid-19, l'interdiction de toutes les manifestations sportives. Le président du Cnosc avait, dans la foulée, fait une communication dans laquelle, il annonçait officiel-

lement la suspension de la préparation en groupes des Jeux olympiques de Tokyo 2020, y compris le camp d'entraînement prévu en fin mars. « Le comité exécutif du Cnosc, les fédérations sportives nationales et les associations affinitaires, sont chargés de veiller, chacun dans son secteur d'activités, à l'application stricte de ces consignes. Ces différentes activités reprendront avec la décision du gouvernement relative à la relance de la vie normale dans le pays », précisait Raymond Ibata, président du Cnosc.

Les athlètes congolais rappelés-le, devraient participer à sept épreuves qualificatives. Malheureusement trois des sept disciplines ont déjà grillé leur carte. Bien avant que la pandémie ne prenne l'ampleur, les boxeurs congolais ne se sont pas rendus à Dakar pour participer aux éliminatoires. Les Diables rouges du Taekwondo ont connu le même sort pendant que ceux de tennis de table ont été éliminés. Il reste que le karaté, la lutte, la natation et l'athlétisme. Pour cette dernière, les qualifications couraient jusqu'au mois de juin. La Fédération internationale d'Athlétisme compte parmi les organisations qui militent pour le report des JO.

James Golden Eloué

« Nous souhaiterions comme d'autres l'ont déjà fait que les Jeux olympiques de Tokyo 2020 soient reportés au moins d'une année pour qu'on redémarre tous du bon pied »

MASA 2020

Les artistes congolais satisfaits de leur participation à l'événement

Du 7 au 14 mars, au Sénégal, s'est tenue la onzième édition du Marché des arts et spectacles d'Abidjan (Masa) où quatre artistes congolais avaient été sélectionnés pour y prendre part. Retour sur leurs participations et leurs sentiments.

Mode, musique, théâtre, conte, slam, humour, cirque et danse, sont les disciplines qui ont fait vibrer le Masa cette année. Durant une semaine, Abidjan a été la capitale des arts et scènes purement africains. Organisé autour du thème « Afrique monde », il s'agissait à la créativité et au talent artistique du continent de s'exprimer avec une ouverture sur le monde pour embrasser d'autres cultures.

Une vision que nourrit ce rendez-vous depuis sa création. « En tant que programme de développement culturel des arts du spectacle africain, nous souhaitons, à travers cette initiative, faciliter la circulation des créateurs et leur production en Afrique et dans le monde ainsi que soutenir la formation des artistes et des opérateurs de la chaîne de production des spectacles et le développement du secteur des arts de la scène relevant du continent », soulignent les organisateurs.

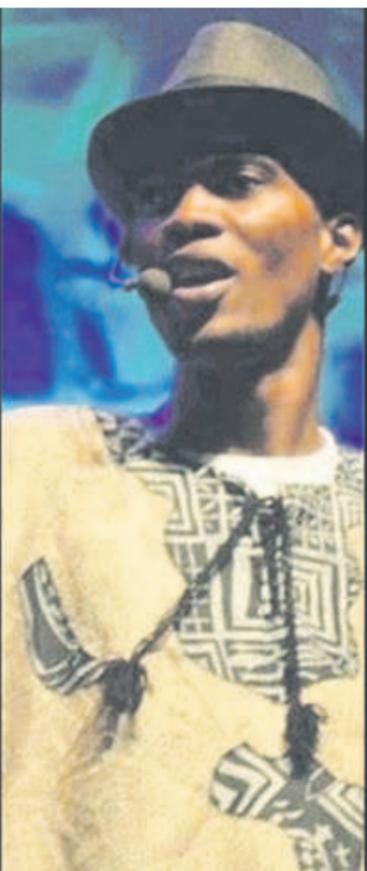
Jules Ferry Moussoki (conte)
« Je reste très satisfait de ma première participation au Masa. Une expérience mémorable que je souhaite revivre lors des prochaines éditions », a déclaré l'artiste comédien et conteur congolais. A en croire ses propos, ses deux spectacles d'une trentaine



de minutes, chacun, intitulés « Madina » et « Les deux objets magiques » ont énormément plu au public d'Abidjan. D'autant plus que, ce sont des histoires universelles arrosées par la beauté de la culture congolaise, le public en a été ému et instruit. Mariusca Moukengue (slam)



De sa participation au Masa, la jeune femme n'en garde que de bons souvenirs. En lien avec la thématique centrale de l'événement, elle a déclamé plusieurs textes, notamment : Le monde est africain ; Astre ; Cimetière hydraulique, etc. « C'était exceptionnel ce séjour à Abidjan pour



le Masa. Je pouvais lire l'émotion et la satisfaction sur le visage des spectateurs dès mon premier show au Palais de la culture de Treichville. Participants, artistes et exposants, ont pris part à cette rencontre culturelle dans une ambiance conviviale, entre partage et découverte », a déclaré

Mariusca Moukengue. Juste Parfait (humour)
Après avoir participé au Masa en 2016 et 2018, son spectacle « 100% vrai » a été retenu pour cette 11e édition. Ce spectacle va à la recherche de la vérité risible et la dévoile au grand public, tout en imaginant un monde sans mensonge où chacun dirait la vérité : maris, épouses, politiciens, commerçants... tout le monde y passe ! « C'était une fois de plus très enrichissant avec un public réceptif et enthousiaste. Merci aux organisateurs qui participent à ce brassage culturel en Afrique à travers ce genre d'événement », a-t-il indiqué.

Prisca Ouya (danse)
Après l'opéra danse « Mami Wata », Prisca Ouya ne cesse de montrer qu'elle détient la formule pour fusionner brillamment la mise en scène américaine moderne avec les danses traditionnelles congolaises. Dans son spectacle, « Le fardeau d'Atlas », qu'elle a présenté au Masa, l'artiste congolaise précise qu'il s'agit des divinités grecques s'exprimant au rythme des puissants tamtams congolais. Cette fusion culturelle reflète la dualité identitaire de sa metteuse en scène et répond simplement au thème du Masa 2020, à savoir l'Afrique-Monde.

Merveille Atipo

JUSTICE

La famille Mukebayi dénonce l'acharnement de Déo Lushule

Les parents biologiques du député provincial de Kinshasa incarcéré, Mike Mukebayi Nkosso, dénoncent l'acharnement dont serait victime cet élu de Lingwala, de la part du premier président de la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe, Déo Lushule.

Après le renvoi de l'audience sur la libération du député provincial prévue pour le vendredi 20 mars dernier à la prison centrale de Makala, au 3 avril prochain, la famille Mukebayi pense que cette énième décision du premier président de la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe ne ferait que confirmer son acharnement contre Mike Mukebayi. Cette dernière a, du reste, fait remarquer que ce député provincial a été acquitté par la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe et la Cour Constitutionnelle.

Le communiqué familial signé par la cadette des Mukebayi, Crystele Tshibola, révèle que le premier président Déo Lushule a ordonné aux juges de renvoyer cette affaire sans raison valable alors que, le même jour, d'autres affaires ont été appelées. « La mauvaise foi du premier président de la Cour d'appel de la Gombe, Déo Lushule, est mise à nu. Sa fameuse ordonnance d'annulation des audiences à la prison centrale de Makala n'a



Mike Mukebayi et son avocat lors d'une audience DR

été publiée que ce lundi 23 mars dans l'avant-midi. Plus de 72 heures après qu'il s'est contenté d'un simple appel téléphonique pour donner des instructions aux juges », a regretté la famille, notant que le premier président Lushule prétexte, dans cette ordonnance, l'impossibilité pour la Cour d'appel de siéger à Maka-

la en raison des mesures prises par le président de la République contre le coronavirus. A en croire ce communiqué de la famille Mukebayi, le même jour du 20 mars, les audiences se seraient déroulées normalement sur place à la Cour d'appel.

La mauvaise foi manifeste

Pour la famille Mukebayi, le

premier président de la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe ferait preuve d'une « mauvaise foi » pour laquelle elle ne trouve guère d'explication. « En quoi était-il impossible de faire le déplacement dans les prétoires de Makala si ce n'est la volonté de profiter d'une décision d'apparence collective pour prolonger illégalement,

une fois encore, la détention de l'honorable Mike Mukebayi ? », se demande Crystele Tshibola dans ce document dont le site Ouragan a fait mention. Selon la cadette des Mukebayi, les raisons évoquées par le premier président de la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe ne trouveraient pas de fondement « dans le communiqué de presse du ministre de la Justice publié le même 20 mars où il n'est nullement question de gel ou de suspension des activités judiciaires ».

Affirmant sa foi en la justice congolaise, cette famille dit prévenir le premier président de la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe qu'il « viendra le temps où il répondra de tous ces dénis de justice ». Mais, en attendant, elle dit croire dur comme fer que « ce ne sont pas les manœuvres de Déo Lushule qui changeront quelque chose dans l'arrêt de la Cour constitutionnelle » prononcé en faveur de l'élu de Lingwala, Mike Mukebayi.

Lucien Dianzenza

SUD-KIVU

Olpa se réjouit de la libération du journaliste Paterne Kulimushi Masumbuko

L'organisation appelle les autorités à respecter et à faire respecter la loi congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme qui garantissent droit d'informer et d'être informé.



Le journaliste Paterne Kulimushi Masumbuko

L'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa) a pris acte de la libération du journaliste à la radio communautaire de Luhwindja (RCLU), émettant à Luhwindja, dans le Sud-Kivu, Paterne Kulimushi Masumbuko.

L'ONG, qui condamne par ailleurs son interpellation en plein exercice de son travail, note qu'il s'était agi manifestement d'une atteinte grave au droit d'informer et d'être informé garanti

par la loi congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme. Dans sa réaction, cette organisation appelle les autorités de cette province à respecter et à faire respecter les lois relatives au droit sus-indiqué.

Paterne Kulimushi Masumbuko, note Olpa dans un communiqué publié le 24 mars 2020, a été libéré le même jour à 10 heures, après 24 heures de détention au cachot de la Police nationale congolaise (PNC/Luhwindja) commise à la sécurité des installations de la société minière Twangiza Mining situées dans le groupement de Luchiga et paiement de trois mille francs congolais (équivalent de 17 dollars américains). L'ONG indique également que ses effets confisqués (dictaphone, téléphone, porte-monnaie) ont été restitués.

Le journaliste, rappelle Olpa, a été interpellé la veille dans la mine de Twangiza Mining par les éléments de la PNC/Luhwindja, commis à la sécurité de ces installations alors qu'il effectuait un reportage sur un rassemblement de la population accusant cette société minière de non-respect du cahier des charges et du nouveau code minier. Il a été reproché au journaliste de prendre les images d'un rassemblement interdit.

Lucien Dianzenza

COVID-19

Le Pr Théophile Mbemba conseille des produits biologiques

Pour ce biologiste professeur à l'Université de Kinshasa, la consommation régulière de ces produits contribuerait efficacement dans la lutte contre la pandémie déclarée dans le pays.

Au moment où la pandémie de coronavirus est déclarée en RDC, chaque fils et fille du pays veut contribuer, chacun dans son domaine, dans la lutte contre cette maladie dont la létalité fait peur. Dans un message distribué à travers le Net en rapport avec la lutte contre la pandémie, le Pr Théophile Mbemba conseille le recours à des produits biologiques bien connus des Congolais et faciles à trouver dans les différents marchés tant de Kinshasa que de certaines provinces du pays. Admettant que le coronavirus est une sérieuse menace pour



la santé, ce professeur à l'Université de Kinshasa note que l'on est tenu à respecter les mesures annoncées par le président de la République et la Conférence épiscopale du Congo. Aussi Théophile Mbemba Fundu di Luyindu exhorte-t-il la population à suivre les recommandations faites par le virologue congolais, qui a la charge de l'unité de lutte contre cette pandémie, le Pr Jean-Jacques Muyembe Ntafum, de veiller à son alimentation en privilégiant les produits biologiques. Dans cette optique, le Pr Théophile Mbemba signale qu'il y a des molécules testées au laboratoire par des scientifiques, qui inhibent la protéase de Covid-19, une des enzymes de la pathogénicité (maladie) du Covid. A l'en croire, il s'agit notamment des molécules de Kaem-

perol, gingerol, curcumine, quercétine, catéchine. Ces molécules, renseigne-t-il, sont présentes dans les produits suivants: curcuma, gingembre (tangawisi), ail, maniguette (mondongo), oignon, aubergine, etc. Ce biologiste congolais conseille également la consommation régulière de ces produits ainsi que du thé vert et de la citronnelle, comme boissons.

Il est rappelé que le Pr Théophile Mbemba, à part ses fonctions politiques de gouverneur de la ville-province de Kinshasa sous Mzée Laurent-Désiré Kabila, ministre de l'Intérieur puis de l'Enseignement supérieur et universitaire sous Joseph Kabila, est également connu pour avoir découvert les valeurs nutritionnelles de « Kikalakasa » dont il a fait la promotion et conseillé la consommation.

Lucien Dianzenza

COOPÉRATION

La RDC de plus en plus connectée économiquement à l'Afrique de l'Est

Les entreprises des pays d'Afrique de l'Est s'intéressent au marché congolais doté d'un potentiel de 85 millions de consommateurs, de ressources minérales importantes et de terres agricoles fertiles.

En dehors du groupe kényan Equity Bank qui s'appête à acquérir la Banque commerciale du Congo, d'autres entreprises kényanes recherchent des opportunités d'investissement en RDC. La société kényane « Mayfair Insurance Company » a reçu un permis de l'autorité de régulation et de contrôle des assurances (Arca) de la RDC pour opérer sur le marché des assurances non-vie. « Cela porte le nombre d'opérateurs d'assurance sur le marché de la RDC à quinze, dont huit compagnies d'assurances et sept sociétés de courtage d'assurances », a déclaré l'Arca dans un communiqué de presse publié sur son compte Twitter le 7 mars. Le groupe Mayfair, qui a commencé ses opérations en 2005, opère déjà en Zambie, au Rwanda, en Ouganda et en Tanzanie.

En outre, le groupe d'assurances kényan Jubilee Holdings, le plus grand fournisseur de services d'assurance en Afrique de l'Est, a déclaré récemment attendre l'octroi d'une licence pour opérer en RDC. En 2015, Jubilee s'était associé à la Société nationale d'assurances (Sonas), pour fournir des produits d'assurance médicale et vie. Mais, Jubilee, qui est en train d'acquérir sa propre licence pour opérer en RDC, a déjà créé « Jubilee Insurance Company » RDC.

Jubilee Holdings est organisé autour de deux pôles d'activités : assurance non-vie (77% des primes

acquises brutes). Les primes acquises brutes par activité se ventile entre assurance médicale (47,7%), assurance automobile (21,1%), assurance accidents (14,5%), assurance incendie (13,7%) et autres (3%) ; et assurance vie (23%) : vente de contrats d'épargne de retraite et de prévoyance. En dehors du Kenya, le groupe opère en Ouganda, en Tanzanie et au Burundi. Par ailleurs, la Banque commerciale du Kenya (KCB) est en voie d'établir sa présence en RDC cette année, après avoir annoncé qu'elle recherchait des acquisitions dans le pays pour renforcer sa présence en Afrique et s'établir comme un géant bancaire panafricain, avec une base d'actifs supérieure à dix milliards de dollars en trois ans. KCB opère en Tanzanie, en Ouganda, au Rwanda, au Burundi et au Soudan du Sud. En septembre 2019, par le biais d'un accord d'échange de parts, KCB a acquis la Banque nationale du Kenya, une entreprise publique en difficulté.

Transport

La connection entre la RDC et l'Afrique de l'Est passe aussi désormais par le secteur du transport notamment aérien. Le 20 mars 2019, la RDC a signé un accord aérien avec le Rwanda sur l'ouverture réciproque du ciel aérien. Et le 17 avril 2019, RwandAir a inauguré son premier vol Kigali-Kinshasa. La compagnie aérienne rwandaise opère trois vols par semaine sur Kinshasa.

L'accord aérien signé entre les deux pays prévoit la réciprocité et Congo Airways devrait également assurer une liaison Kinshasa-Kigali.

Par ailleurs, Uganda Airlines va bientôt débiter des vols vers Kinshasa. La compagnie nationale aérienne de l'Ouganda, qui a relancé ses opérations en août 2019, après 18 ans de léthargie, prévoit de relier, « dans un bref délai », Entebbe, une ville située sur les rives du lac Victoria, à Kinshasa, la capitale de la RDC. Les responsables de l'entreprise espèrent que la ligne Entebbe-Kinshasa va contribuer à stimuler le commerce et le tourisme entre l'Ouganda et la RDC. Kinshasa sera la dixième destination d'Uganda Airlines, qui opère actuellement des vols vers neuf destinations à partir de son hub à Entebbe : Mombasa et Nairobi (Kenya), Juba (Soudan du Sud), Bujumbura (Burundi), Dar es Salaam, Zanzibar et Kilimandjaro (Tanzanie), Johannesburg (Afrique du Sud) et Mogadiscio (Somalie). Sur un autre registre, la Tanzanie, le Burundi et la RDC ont conclu, le 3 décembre 2019, un accord pour la construction d'un chemin de fer à écartement normal les reliant, dans le but de faciliter les transports. En outre, en novembre 2019, lors du sommet RDC-Ouganda, les deux pays ont signé des accords pour travailler sur les principaux réseaux routiers dans les vingt-quatre mois, devant les relier afin de faciliter les

affaires ainsi que pour accroître le commerce et les investissements entre eux.

Échanges économiques avec la Tanzanie

La RDC et la Tanzanie explorent des opportunités de commerce et d'investissement. La Tanzanie va ainsi opérer prochainement une mission économique en RDC avec plus de deux cents personnes. La Tanzanie préside actuellement le conseil économique de la Communauté de développement de l'Afrique australe (Sadc). Le pays souhaite également éliminer les obstacles non tarifaires de ses échanges avec la RDC. Un obstacle non tarifaire aux échanges est une barrière commerciale qui restreint les importations ou les exportations de biens ou de services par des mécanismes autres que la simple imposition des droits de douane. Les barrières commerciales non tarifaires sont citées comme des obstacles majeurs à la circulation des biens et des personnes entre la Tanzanie et la RDC, deux pays frontaliers.

La Tanzanie fait du commerce avec la RDC dans divers secteurs, notamment les produits agricoles et industriels. Mais la RDC dépend du port de Dar es Salaam pour l'importation et l'exportation de ses marchandises. L'année dernière, les deux pays ont signé un accord pour la construction conjointe d'un chemin de fer à voie standard les re-

liant via le Burundi. Un accord similaire pour que la Tanzania Standard Gauge Railway atteigne la RDC via le Rwanda a également été signé en 2018. Les exportations tanzaniennes à partir du Congo se sont élevées à 350 millions de dollars américains en 2019, selon la base de données Comtrade des Nations unies sur le commerce international.

Le 8 juin 2019, la RDC a officiellement demandé à être admise dans la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) qui compte six membres actuellement : le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et le Soudan du Sud. Le président congolais, Félix Tshisekedi, a mené une offensive diplomatique au sein de la CAE depuis qu'il a pris ses fonctions en janvier 2019. Au cours des trois premiers mois de sa présidence, il s'est rendu au Kenya, au Rwanda, en Ouganda et en Tanzanie. L'adhésion à la CEA ouvrira davantage la RDC au commerce avec les États membres de cette communauté, considérée comme l'une des plus prospères en Afrique. Actuellement, en termes d'échanges, la RDC représente environ 6% des exportations totales des pays de la CAE. Cette dernière permet le libre-échange entre les États membres de la Sadc (Afrique australe) et le Comesa (Marché commun de l'Afrique orientale et australe), deux organisations dont fait déjà partie la RDC.

Patrick Ndungidi

ADIAC TV

Toute l'actualité
Du Bassin du Congo
EN VIDÉO

www.adiac.tv

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

LE GOURRIER

+338 11 40 40 55

info@adiac.tv

14, Boulevard Denis-Luxembourgo-Codrin
Brazzaville - République du Congo

INTERVIEW

Adel ben Amor : « La co-construction pourrait être un modèle mais ce n'est pas l'unique »

Le directeur régional de l'Agence universitaire de la Francophonie pour la région Afrique centrale et Grands lacs a présidé le premier colloque de la sous-région tenu les 10 et 11 mars. Aux participants à ces assises organisées à l'Université protestante au Congo sur le thème « Comment construire une coopération efficace et durable entre l'université et le monde socioéconomique ? », le professeur a partagé l'expérience d'un programme qu'il a personnellement piloté en Tunisie qui, contextualisé, pourrait faire ses preuves dans la sous-région.

L.C.K. : Peut-on connaître la raison de votre venue à Kinshasa ?

A.B.A. : La RDC fait partie du territoire que je couvre, Afrique centrale et Grands lacs, j'y suis venu pour le regroupement des cadres de la direction régionale qui se tient à Kinshasa mais que nous avons jumelé avec le colloque sur l'efficacité et la durabilité de la coopération entre l'université et son monde socioéconomique. C'est le premier qui se tient dans la sous-région, nous avons vécu une expérience particulière où nous avons débattu pendant un jour et demi. Les recommandations prises seront bientôt publiées.

L.C.K. : Quelles étaient les attentes générales de ce colloque ?

A.B.A. : Nos attentes nous ont occasionné des surprises agréables car nous n'avons pas eu de grandes difficultés à motiver les universitaires et les représentants du monde socioéconomique présents de l'utilité de leur présence. Ils sont venus convaincus de la nécessité du rapprochement de ces deux mondes aujourd'hui pour une meilleure synergie en vue d'une meilleure employabilité et meilleure insertion professionnelle des étudiants.

L.C.K. : Pourriez-vous nous parler du programme de co-construction que vous implémentez en Tunisie ?

A.B.A. : C'est une expérience que j'ai pilotée personnellement lorsque j'étais directeur général de la rénovation universitaire au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique en Tunisie. Elle s'appelle la co-construction des parcours de formation entre l'université et le monde socioéconomique, sachant que cette co-construction couvre tout le processus de la formation. Ce, depuis la genèse de l'idée jusqu'à la conception des enseignements, l'évaluation des enseignements, la diplomation des étudiants et l'insertion professionnelle des diplômés. Si l'on ne couvre pas l'ensemble du processus, tous les maillons de cette chaîne des valeurs, l'on restera sur un échec partiel. Ce qui se



Le Pr Ben Amor faisant sa présentation au colloque (Adiac)

conçoit dans ce sens que, à un moment ou un autre, l'un des partenaires, soit universitaire, soit socioéconomique, ne va pas s'identifier dans ce processus. C'est cette expérience que j'ai partagée avec les personnes présentes. Elle est consolidée par une démarche qualité car s'il n'y a pas d'évaluation, de dégagement de piste d'amélioration, de pérennisation, ces coopérations risquent de s'essouffler ou soit de s'éteindre avec le temps, ou encore de dévier des objectifs initiaux.

L.C.K. : Depuis le début de sa mise en œuvre jusqu'à ce jour, quel bilan faites-vous de ce processus ?

A.B.A. : En Tunisie, pendant la période où j'étais à la direction régionale, c'est-à-dire pendant cinq ans environ, nous avons mis en place une centaine de parcours co-construits de licence professionnelle et de master professionnel qui emploient à au moins 80%. Et donc, dans certains parcours il y a une employabilité à 100% qui répondent bien aux besoins socioéconomiques. Ils ont été dès le départ co-construits avec des partenaires socioéconomiques. Au niveau des résultats, nous avons consolidé notre processus par des audits à mi-parcours et à la fin des cohortes de la formation. C'est donc un modèle que je recommande mais j'insiste toujours sur la contextualisation. Ce n'est pas parce que cela a marché en Tunisie que ce sera obligatoirement le cas aussi en RDC, au Cameroun ou au Burundi. Il faut toujours

tenir compte du contexte local et régional.

L.C.K. : N'empêche que vous pourriez penser à l'exporter progressive-

ment dans la sous-région ...
A.B.A. : L'exportation pour nous se conçoit toujours en termes d'expertise. Il s'agit de partage d'expertise, d'expérience mais aussi de leçons. C'est toujours important car il n'est pas évident que ce modèle qui a fonctionné en Tunisie fonctionne ici tel qu'il a été conçu. Je suis partisan de l'analyse du terrain, de la collecte des données, de l'adaptation. Savoir qu'il ne faut pas faire les choses dans la précipitation car dans ce domaine-là, le chômage des diplômés, c'est une réalité que nous traînons sur des décennies et nous n'allons pas l'endiguer par une seule action. Elle fait partie de toute une batterie d'actions qu'il faut mettre en place. La co-construction en est donc un élément.

L.C.K. : Avec les résolutions prises lors de ce colloque, comment envisagez-vous l'avenir de l'AUF dans la sous-région ?

A.B.A. : Je reste confiant pour deux raisons. D'abord, personnellement, je suis de nature très optimiste. Lorsque je m'engage dans un processus, j'en vois toujours les bons côtés. Je crois qu'il va aboutir d'une manière ou d'une autre. Deuxièmement, dans ce colloque, j'ai remarqué une motivation évidente des universitaires mais aussi des acteurs du monde socioéconomique et du patronat à collaborer ensemble pour mettre ensemble des systèmes efficaces dont la co-construction pourrait être un modèle mais ce n'est pas l'unique.

Propos recueillis par Nioni Masela



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente
Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)
Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.












Un Espace culturel pour vos Manifestations
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.



Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo

Horaires d'ouverture:
Du lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-12h)





BP 711 – Pointe-Noire
Téléphone (242) 06 702 19 80
République du Congo
E-Mail : info@papn-cg.org
Web: www.papn-cg.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dans le cadre de la mise en application des dispositions prises par le gouvernement de la République du CONGO pour faire face à la pandémie du Coronavirus/ Covid-19, la Direction Générale du PAPN porte à la connaissance de tous les usagers que les mesures suivantes devront être scrupuleusement observées au Port Autonome de Pointe-Noire.

1. Accès au Port

Entrée :

- Contrôle thermique des personnes à l'entrée du port (obligatoire) ;
- Dans les locaux des sociétés et administrations installées dans le port : se soumettre au lavement des mains (au gel hydro alcoolique ou eau + savon antiseptique) obligatoire ;
- Dans les installations secondaires (ILOGS/ TOTAL/ BOS-CONGO/ POSTE PETROLIER/ CONGOTERMINAL, quai môle du port public) : prise de température et lavement des mains (au gel hydro alcoolique ou eau + savon antiseptique) obligatoire.

2. Accueil Navires

Montée Conjointe : Seules les administrations suivantes feront la montée conjointe à bord des navires pendant la période de crise : Marine Marchande (02) agents, Douanes (02) agents, Ser-

vice Transfrontalier (01) agent, PAPN (01) agent, Santé (02) agents, Phytosanitaire (01) agent selon la nature de la cargaison.

3. Transport des personnels & des visiteurs

Les responsables des administrations et sociétés installées dans l'enceinte portuaire, sont tenus d'assurer le transport de leurs personnels et visiteurs à l'entrée et à la sortie du port.

4. Consignataires

Les dispositions relatives à la transmission de la liste des dix derniers ports touchés ainsi que celle de la fiche sanitaire dans un délai de 48h avant l'entrée du navire, demeurent d'actualité.

J'attache du Prix au respect scrupuleux des présentes dispositions qui prennent effet à compter de la date de signature.

Fait à Pointe-Noire, le 20 Mars 2020

Directeur Général

Séraphin BHALAT

IN MEMORIAM

La flamme de ton amour brulera éternellement dans nos cœurs, ton souvenir sera éternellement présent dans nos esprits.

Voilà 18 ans que tu nous as quittés,

Les jours passent mais les souvenirs demeurent à jamais gravés dans nos cœurs.

Le cœur d'une Maman est un don que Dieu ne donne qu'une fois. Hélas, nous voilà à jamais privés de cette grâce. Ton amour, tes prières, tes bénédictions, ton courage, tout nous manque.

Maman tu es partie trop tôt.

Merci pour tout ce que tu as fait pour nous et que le Seigneur accorde sa grâce à toi et tous ceux qui nous ont précédé dans l'au-delà.

24 mars 2002-24 mars 2020

Madame Julienne Angélique PANDHET Epouse
COUSSOUD

En ce jour anniversaire, que tous ceux qui l'ont connue et aimée aient une pensée pieuse pour notre très chère Maman chérie et bien aimée et s'unissent d'intention avec nous pour les lectures, sacrifices et bénédictions à son intention et celle de tous les défunts de la famille.



CORONAVIRUS

Le saxophoniste légende de l'afro-jazz Manu Dibango s'est éteint

Manu Dibango a longtemps été au cœur de fausses nouvelles de la toile depuis l'apparition de la pandémie.



Manu Dibango en visite sur le stand Livres et Auteurs du Bassin du Congo, en mars 2012, entouré de la direction des Dépêches de Brazzaville (Lydie Pongault, Jean-Paul Pigasse et Ange Pongault) et ses amis feu Nzongo Soul et Passi (CDADIAC)

Le coronavirus aura eu raison de lui après son hospitalisation et repos approprié. Aujourd'hui mardi 24 mars, sa famille annonce son décès à l'âge de 86 ans, des suites du Covid-19

« Chers parents, chers amis, chers fans, une voix s'élève au lointain... C'est avec une profonde tristesse que nous vous annonçons la disparition de Manu Dibango, notre Papy Groove, survenue le 24 mars 2020 à l'âge de 86 ans, des suites du covid-19 », a-t-

elle déclaré.

Il y a quelques jours, avec son éternel optimisme, on pouvait lire que l'artiste, auteur d'un des plus grands tubes planétaires de la musique world, avec «Soul Makossa» (1972) / titre phare qui était un hymne pour l'équipe de foot du Cameroun à l'occasion de la Coupe d'Afrique des Nations «se réjouissait d'avance de retrouver prochainement son public ».

Arrivé à Marseille en 1949 alors qu'il était adolescent, fait Chevalier de la Légion d'honneur

en 2010, l'artiste camerounais était encore en pleine forme et en tournée l'an passé, pour ses 60 ans de carrière, avec son Safari Symphonique mêlant jazz et musique classique. Le 18 mars, la contamination de l'artiste avait été annoncée sur son mur Facebook.

«Les obsèques auront lieu dans la stricte intimité familiale, et un hommage lui sera rendu ultérieurement dès que possible», indique la famille dans son communiqué.

Marie Alfred Ngoma

Partager le récit du quotidien des mamans aux quatre coins du monde

La France a décrété, le 17 mars, le confinement général pour endiguer la pandémie du coronavirus. Une situation exceptionnelle qui peut être difficile à vivre mentalement. Pour la circonstance, la Franco-congolaise Ossina Gomez utilise son blog : <http://onceuponatime.baby/> créé, il y a deux ans, en vue de partager des astuces et des idées pour permettre aux parents de gérer au mieux cette période du Covid-19.

Par ce site, la Congolaise affirme trouver un ancrage dans l'amour semé au cœur de nos maisons ; « en restant simplement avec ceux que nous aimons, nous luttons efficacement pour les rêves de nos enfants » ; car, espère-t-elle, dans ce moment qui nous est imposé, féconde dans la découverte de soi, « L'amour commence à la maison ».

En cette période trouble de confinement et de crise sanitaire, la Franco-congolaise explique sa motivation

quant à la démarche d'accompagnement des mamans de par le monde. « Je suis moi-même une maman », confie-t-elle. Et d'expliquer que, par solidarité, étant aux prises avec les spécificités d'occupations à apporter au sein de la famille en général, et plus particulièrement aux enfants, elle s'est projetée dans la diversité du monde maternel.

« Avec une équipe de bénévoles, nous allons à la rencontre de ces femmes préoccupées par l'amélioration du quotidien familial en partage. Auprès d'elles, aux quatre coins du monde, nous recueillons, sans préjugé aucun, le récit de leurs initiatives. Chaque semaine, le blog les mettra en lumière en allant de la France au Canada puis passant par le Maroc jusqu'en Afrique subsaharienne ».

Durant cette épopée intérieure, au fil du nombre de semaines à venir de confinement contraint, « nous souhaitons à toutes les mamans d'entretenir un esprit positif car les bienfaits du confinement ne sont pas que sanitaires ; il nous appartient en vivant en huis clos, de faire famille, aussi de maintenir, dans la durée, le côté psychique ! ».

M.A.N.



Christopher Salgado

La Fondation Burotop Iris fait don de savons aux orphelinats de Brazzaville

L'organisation humanitaire a fait, le 23 mars, don de savons à quatre orphelinats de Brazzaville, afin de renforcer la riposte à la pandémie de coronavirus.

L'élan de cœur suscité par la Fondation Burotop Iris (FBI) encourage à renforcer l'entraide communautaire afin de mieux traverser la crise du Covid-19. Le don est fait en marge de la réunion de sensibilisation à la pandémie entre le ministère de la Santé et le personnel de cette fondation.

Plus de cinq cents savons antiseptiques ont été gratuitement offerts et distribués aux orphelinats : Cœur Immaculée basé au quartier OMS, Maison Espérance à Baongo, Béthanie situé à Moungali, et à Bon Pasteur à Poto-Poto.

Outre la dotation à ces orphelinats, la fondation Burotop Iris a enseigné

aux enfants ainsi qu'aux internés les mesures et gestes de prévention à adopter, recommandés par le ministère de la Santé. « Nous leur avons expliqué l'importance de se laver les mains et la manière de bien se les laver. En plus, ce moment de partage était d'une grande réussite, car les enfants étaient bien heureux et attentifs aux instructions », a indiqué Diana Attaye, directrice de la fondation Burotop Iris.

A Brazzaville, les mesures préventives au Covid-19 sont observées par les communautés. Les relais informationnels ainsi que les consignes sont bien suivis.



Une séance d'explications de lavement des mains par une membre de la Fondation/Adiac

En revanche, pas trop d'inquiétudes et d'anxiété. Les organisations caritatives se voient l'opportunité à saisir dans la crise qui sévit actuellement à travers le Congo et le monde pour informer la population des mesures d'urgence sanitaire décrétées par le gouvernement.

La FBI exhorte les orphelinats à faire preuve d'empathie et de générosité en ces temps de crise, afin de rendre cette communauté plus résiliente face aux changements liés au Covid-19.

Très attachée à ses engagements humanistes, la FBI reste active dans la réalisation d'autres projets ambitieux où l'être humain demeure au centre de leur raison d'être.

Signalons qu'il n'y a pas de contamination signalée au niveau des orphelinats. Dans ces cercles très fermés, l'observation des mesures officielles est rigoureuse. Le Congo a enregistré, pour l'instant, quatre personnes atteintes du Covid-19, qui, d'ailleurs, sont mises rigoureusement en quarantaine.

Fortuné Ibara

« Nous leur avons expliqué l'importance de se laver les mains et la manière de bien se les laver. En plus, ce moment de partage était d'une grande réussite, car les enfants étaient bien heureux et attentifs aux instructions »,